

Bilan des activités 2008 de l'association Hors la Rue

Repérage et accompagnement vers le droit commun
des mineurs étrangers en danger, isolés ou mal accompagnés.



Association Hors la Rue

7/9, rue de Domrémy – 75013 Paris

Tél. : 01 42 96 85 17 – Fax : 01 42 96 85 70

contact@horslarue.org

<http://www.horslarue.org>

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION -----	page 4
2. CARACTERISTIQUE DE LA STRUCTURE -----	page 7
2.1 Présentation de l'activité	
2.2 Moyens d'action	
2.2.1 Le centre de jour	
2.2.2 L'équipe	
3. ACTIVITE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION EN FRANCE -----	page 13
3.1 Définition du public	
3.2 Tableau quantitatif de l'activité 2008	
3.3 Nombre de mineurs repérés, accueillis et suivis	
3.3.1 Mineurs repérés	
3.3.2 Mineurs accueillis	
3.3.3 Mineurs suivis	
3.3.4 Les jeunes Majeurs	
3.4 Nombre de mineurs protégés durablement	
3.4.1 Les mineurs sortis de rue	
3.4.2 Les signalements et autres formes de protection en France	
4. CARACTERISTIQUES DES MINEURS ET JEUNES MAJEURS -----	page 25
4.1 L'origine géographique des mineurs	
4.2 La répartition des mineurs par âge et par sexe	
4.3 Typologie des jeunes	
4.4.1 Les mineurs venus avec un projet	
4.4.2 Les mineurs en errance	
4.4.3 Les mineurs exploités : La Kamata et les Roms de Bosnie et de Serbie en situation de traite	
4.4.4 Les mineurs prostitués	
4.4.5 Apparition d'enfants des rues en France ?	
5. LA PRISE EN CHARGE -----	page 42
5.1 Les critères de prise en charge	
5.2 Le contenu de la prise en charge	
5.3 Une prise en charge personnalisée	

5.4 Les difficultés de la prise en charge

5.4.1 Prise en compte du facteur culturel dans l'accompagnement psychologique

5.4.2 L'évolution du cadre juridique

6. LES ACCORDS FRANCO- ROUMAINS ET L'ETUDE «QUE SONT-ILS DEVENUS?»

page 50

7. ACTIONS DE L'ASSOCIATION EN ROUMANIE-----page 55

7.1 Les actions de l'association dans les pays d'origine

7.1.1 Actions de prévention dans les écoles sur les risques liés à la migration dans la région de Satu Mare

7.1.2 Les centres communautaires pour les mineurs isolés roumains en Roumanie

7.1.3 Mise en place d'un partenariat dans la région de Craiova

7.1.4 Perspectives 2009

8. LA MISE EN PLACE D'UN PROJET EUROPEEN-----page 58

8.1 Projet de mise en place d'un réseau au niveau européen sur les mineurs roumains en errance

8.2 Projet LEONARDO : La voix de l'Enfant

9. LES NOUVEAUX PROJETS-----page 60

9.1 La Fondation de France

9.2 La Fondation Solidarité Société Générale

10. LE DEVELOPPEMENT DE L'ASSOCIATION -----page 64

10.1 La communication

10.2 Le développement des activités

11. LES PERSPECTIVES EN 2009-----page 67

1. INTRODUCTION

Depuis mars 2002, l'association Hors La Rue (HLR) mène une action auprès des mineurs étrangers, principalement d'origine roumaine, en situation d'errance ou de danger, en région parisienne dans le cadre de son programme « Rues de Paris ». Dès le départ, l'association s'est concentrée sur la population des mineurs roumains. D'une part, ils faisaient partie des mineurs étrangers les plus visibles sur le territoire, et d'autre part les institutions ne savaient pas comment les accompagner tant ils avaient la réputation d'échapper au système. Enfin, l'association s'appuyait sur la connaissance des enfants des rues roumains que ses fondateurs avaient acquise à Bucarest depuis 1992.

Si la proportion de mineurs roumains rencontrés par HLR est toujours forte (85% des nouveaux contacts en 2008), HLR a rencontré également quelques mineurs d'autres nationalités, notamment d'autres pays de l'Est (Serbie et Bosnie), principalement d'origine rom.

HLR conserve en 2008 les mêmes principes d'action, à savoir : la volonté d'aller au devant des mineurs, une capacité d'adaptation très rapide (en raison de la grande mobilité des jeunes, de la diversification de la population et des types de migration, et des modifications législatives et de prise en charge par les institutions) et une équipe de terrain polyvalente connaissant la langue et la culture des mineurs suivis. Depuis le 1^{er} juillet 2007, l'association est dirigée par Alexandre LE CLEVE et présidée depuis le 6 juillet 2004 par Edouard DONNELLY.

2008 fut marquée par une forte hausse de l'activité (+ 45% de nouveaux contacts par rapport à 2007). Les jeunes rencontrés au cours de cette année ont souvent vécu dans d'autres pays européens et sont de plus en plus ancrés dans l'errance. Certains seraient des enfants des rues, phénomène très peu répandu dans les sociétés d'Europe occidentale. Ceci nous alerte bien évidemment. Nous pensons que cette situation est plus structurelle que conjoncturelle au regard des situations économiques et politiques de Pays également touchés (Italie, Espagne..). Nous avons clairement constaté un déplacement des flux migratoires de ces Etats vers la France.

2008 fut également marquée par une augmentation des jeunes en situation de prostitution. Cette activité a toujours existé notamment à la porte Dauphine et s'est développée en 2008. Par ailleurs, Hors La Rue a rencontré des cas très complexes de jeunes filles « tenues » par les réseaux, phénomène qui se multiplie dans la capitale parisienne et qui touche toutes les nationalités. Enfin nous avons rencontré également des cas de très jeunes garçons (de 10 à

14 ans) liés très souvent par une dette en situation de prostitution sur le parvis de la gare du nord (cf P.38).

Depuis le début 2007 un travail d'équipe sur le projet de l'association avait entériné l'élargissement de la définition « Mineurs Isolés Etrangers » à « Mineurs isolés ou mal accompagnés ou en danger », définition confortée par le texte de loi de la Protection de l'Enfance d'avril 2007. En 2008, Hors La Rue a rencontré des jeunes accompagnés et en danger, au regard de la précarité économique de la cellule familiale. De nombreuses familles roumaines sont ainsi venues en 2008 en France dans l'espoir de toucher l'aide au retour via l'ANAEM¹. Or, ces aides ne sont accordées seulement que trois mois après l'arrivée en France. Beaucoup de familles se sont ainsi retrouvées à squatter les parvis des gares. L'association a alors proposé à ces familles que les enfants viennent assister aux activités de l'association la journée.

Ainsi, Hors La Rue s'occupe de ces enfants, qui se retrouvent en marge de toute prise en charge institutionnelle. En 2008, 55% des jeunes rencontrés par l'association n'avaient jamais été rencontrés par des institutions. Ils sont souvent très fuyants et un placement « classique » à l'Aide Sociale à l'Enfant n'est pas adapté. Il est nécessaire de développer tout un panel de projets alternatifs à la rue allant du placement séquentiel, de la scolarisation en passant par la régularisation de leur séjour en France, éventail large mais nécessaire au vu des situations très différentes et très complexes. Il faut alors être « inventif » et patient. En 2008, la durée moyenne du suivi était de 10 mois, et nous suivions encore 2 jeunes rencontrés pour la première fois en 2003.

Notre travail va au-delà. Il s'agit également d'œuvrer à une meilleure prise en compte du phénomène par les acteurs institutionnels, politiques et associatifs. C'est dans cette optique, que nous alertons l'opinion publique sur le projet de ratification des accords franco-roumains sur le rapatriement des mineurs isolés.

Nous l'avons déjà écrit en 2007, ce nouvel accord, loin de corriger les flottements inacceptables constatés lors de la mise en œuvre du premier accord franco-roumain, risque d'aggraver encore la situation actuelle en ouvrant la voie aux retours systématiques sans aucune garantie d'amélioration de la prise en charge des mineurs en Roumanie.

Selon nous, seul un bilan qualitatif et approfondi du premier accord de 2002 permettra de jeter les bases d'un nouveau dispositif juste et efficace pour le bien de ces enfants. C'est pourquoi, nous avons mené une étude sur le parcours des jeunes roumains rentrés dans le cadre du premier accord et hors dispositif.

¹ ANAEM : Agence Nationale de l'Accueil des Etrangers et des Migrations, voir www.horslarue.org, les pétitions signées par HLR

En 2008, ces accords n'ont toujours pas été ratifiés suite à la campagne menée par plusieurs associations réunies autour de Hors La Rue (voir les accords franco roumains rubrique actualités www.horslarue.org).

Enfin, l'association a souhaité améliorer sa stratégie de communication dans un premier temps dans le but d'informer au mieux les membres de l'association mais aussi de se rendre plus visible auprès de l'opinion publique.

2. CARACTERISTIQUE DE LA STRUCTURE

2.1 Présentation de l'activité

HORS LA RUE , créée en 1996, et dénommée ainsi depuis août 2004, poursuit depuis début 2002 son programme d'assistance aux mineurs étrangers en situation d'errance en région parisienne.

L'action consiste à :

✓ **Repérer et aller rencontrer les mineurs là où ils se trouvent** (lieux de vie ou d'activités). Rappelons que nos bénéficiaires sont extrêmement mobiles et, à priori, non demandeurs de protection, contrairement à beaucoup des mineurs étrangers en errance. La rencontre avec les mineurs peut se faire également via d'autres associations qu'ils fréquentent, notamment pour des besoins utilitaires (soupe populaire, santé...), ou via des institutions (maisons d'arrêt, commissariats, Service Educatif Auprès des Tribunaux, foyers...)

✓ **Accrocher les mineurs les plus fuyants** sans les brusquer et en prenant garde de ne pas les mettre encore plus en danger vis-à-vis des adultes qui pourraient les surveiller. Qu'il s'agisse de mineurs en errance, délinquants ou prostitués, l'action consiste à susciter chez le jeune l'envie d'entrer en relation. L'animation se révèle être un outil particulièrement adapté car il permet d'aborder les jeunes par un biais détourné, sans aborder d'emblée les sujets qui bloquent rapidement l'entrée en contact (identité, parcours, activités,...).

✓ **Etablir avec eux une relation de confiance**, notamment par la régularité du contact, l'écoute et la réactivité lorsque le jeune est en difficulté. Sans cautionner les activités illégales pratiquées par le jeune et sans faire de compromis sur le respect des règles de base, nous sommes à leur écoute, nous leur présentons les issues possibles à leurs situations (bien que de plus en plus limitées), et nous nous tenons prêts à intervenir en cas de besoin et/ou de danger.

✓ **Leur proposer un lieu d'écoute, d'échange, et d'activités** qui soit un espace intermédiaire entre la rue et la sortie de l'errance. Le centre d'accueil de jour permet la rencontre avec des éducateurs, ainsi que la pratique d'activités ludiques et/ou éducatives. Nous sommes également particulièrement attentifs à (re)créer le lien entre le jeune et sa famille au pays, et à impliquer cette dernière dans les décisions concernant leur enfant.

✓ **Faire émerger chez eux l'envie d'adhérer à une alternative à l'errance**, en fréquentant le centre, par la pratique des activités. Ils vont également y rencontrer des jeunes en phase de sortie de rue ou déjà sortis de l'errance. Ceci permet de présenter une alternative concrète à leur mode de vie actuel. Toute la difficulté réside soit dans le fait que certains jeunes gagnent beaucoup d'argent dans la rue, (auquel cas les alternatives éducatives se doivent d'être très convaincantes !), soit subissent une pression trop forte de la part des adultes.

✓ **Les accompagner dans la réalisation de leur projet**. Les jeunes sont particulièrement fragiles dans cette phase où ils franchissent le cap de la sortie de rue et l'abandon de leurs activités, et celui de l'entrée dans le droit commun. Il serait utopique de penser que l'institution, aussi compétente soit-elle, pourrait dans tous les cas reprendre le relais sans un appui spécifique. Avec l'accord de l'institution concernée (Tribunal, Aide Sociale à l'Enfance, foyer,...) et en ayant défini ensemble les objectifs et la durée de notre intervention, nous sommes présents aux côtés des jeunes qui en ont besoin afin de donner le maximum de chances à la sortie de l'errance. Les possibilités de scolarisation ou de formation étant de plus en plus difficiles à obtenir, notamment lorsque le jeune est placé après 16 ou 17 ans, cette phase de suivi après l'entrée dans le droit commun a tendance à durer de plus en plus longtemps.

2.2 Moyens d'action

2.2.1 Le centre d'accueil de jour

L'association HLR dispose depuis novembre 2004 d'un centre d'accueil de jour de 150 m² dans le 13^{ème} arrondissement. Cet emplacement permet aux équipes de repérage de rayonner dans Paris et en région parisienne tout en restant proches des institutions telles que le Tribunal pour Enfants (TPE), le Service Educatif Auprès du Tribunal (SEAT), l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou la Brigade des Mineurs (BPM). Il est également idéalement situé pour toucher des jeunes qui gravitent en périphérie et qui passent régulièrement à Paris en journée.

Parfaitement intégré dans le quartier, le centre se situe en rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation avec lequel la cohabitation se déroule sans aucun incident.

Les jeunes sont accueillis de 10h00 à 17h00 du lundi au jeudi et de 10h00 à 14h00 le vendredi, hors jours fériés. Ils peuvent notamment:

- ✓ rencontrer des éducateurs pour évoquer leur situation, résoudre un problème ponctuel, reprendre contact téléphoniquement avec leur famille,...
- ✓ pratiquer des activités (théâtre, cirque, sports, cours de français, cuisine,...)
- ✓ prendre un repas chaud
- ✓ prendre une douche et laver leur linge

Deux salles de 30 m² sont dédiées aux activités, (artistiques, sportives, cours de français), le reste de la surface étant réservés aux bureaux et aux sanitaires.

Concernant les repas chauds il faut signaler l'aide de la banque alimentaire qui nous a fourni 852 Kg de nourriture pour une cotisation de moins de 200 Euros.

Sont présents au centre les éducateurs chargés de l'accueil et du suivi des jeunes, ainsi que les éventuels intervenants extérieurs, pour assurer avec les éducateurs les animations artistiques et sportives.

Ce lieu est ouvert aux jeunes étrangers en situation d'isolement ou de danger sur le principe d'une fréquentation volontaire. Aucune institution ne peut les obliger à se présenter ni à passer leurs journées à HLR.

En revanche, pour les jeunes toujours suivis après leur placement, un planning est bien entendu établi avec la structure d'accueil du jeune.

Si notre priorité reste le travail avec les jeunes hors du droit commun, il nous paraît également intéressant d'avoir une certaine mixité entre jeunes encore en errance et jeunes sortis de l'errance ou du danger, ces derniers pouvant aider à faire émerger chez les premiers l'envie de suivre une voie similaire. Mais nous constatons parfois depuis 2005 l'effet pervers suivant: si les conditions de prises en charge ne sont pas suffisamment solides pour les jeunes placés, ceux-ci risquent de démotiver les mineurs encore hors du droit commun, les encourageant ainsi à rester dans l'errance et exercer des activités lucratives...

2.2.2 L'équipe

L'équipe est organisée suivant un **roulement équipe mobile/équipe fixe** permettant de répondre aux deux axes principaux de l'action, à savoir :

1. **le repérage et l'accroche** des jeunes sur leurs lieux de vie et de « travail »,
2. **leur accueil et leur suivi** éducatif sur le centre de jour.

L'équipe « mobile » est composée d'éducateurs à plein-temps, travaillant en binôme. Elle peut être renforcée, selon le type d'intervention, par l'un des éducateurs à temps partiels. En plus de son activité de repérage et de mise en confiance des jeunes qui vivent encore dans la rue, elle répond aux signalements des partenaires associatifs, aux demandes

d'intervention des commissariats au sortir des gardes à vue ou des SEAT (banlieue ou Paris), et effectue tout type d'accompagnement de jeunes qui ne sont pas dans le système de suivi de droit commun (consultations médicales, planning familial, audiences, jugements...).

L'équipe fixe est composée de deux éducateurs à temps plein. Elle mène les missions d'accueil informel, procède aux entretiens avec les jeunes et effectue tout le travail qui précède la sortie de rue : contact avec la famille, signalement parquet, ou ASE, audience, placement, ou préparation au retour en famille lorsque le jeune le désire.

Chaque semaine, un des deux éducateurs d'équipe fixe, dit « de centre » veille plus particulièrement au suivi personnalisé de chaque mineur.

L'autre, dit « maîtresse de maison », gère l'organisation de la vie du centre (courses alimentaires avec les jeunes et préparation des repas, linge,...) et des activités (sorties, activités sportives, culturelles et artistiques). Il est également responsable de la gestion de la vie en collectivité au sein du centre (respect des règles, des lieux et des personnes).

Cette **organisation en roulement équipe fixe – équipe mobile** permet à l'ensemble de l'équipe d'avoir une vision globale des parcours des jeunes ce qui facilite grandement leur compréhension des situations individuelles.

L'équipe est régulièrement renforcée par des intervenants sportifs ou artistiques, spécialistes de leur domaine, salariés ou bénévoles. Nous défendons en effet l'idée que c'est dans le cadre d'animations ludiques, sportives ou artistiques, que le jeune peut retrouver le goût d'activités autres que délictueuses et se découvrir des capacités jusque là inexploitées. Cela peut permettre au jeune de prendre confiance en lui et de tisser progressivement la relation de confiance avec les adultes de l'équipe, nécessaire à toute avancée vers un projet de sortie de l'errance.

<p>C'est toujours la diversité des profils et des formations ainsi que sa polyvalence, qui caractérisent l'équipe de terrain de HLR. Cela permet une plus grande capacité de réflexion face à l'évolution des problématiques des jeunes et une réactivité maximale par rapport aux situations quotidiennes.</p>

Pour préserver la cohérence de l'action, assurer la transmission de l'information, et pour ne pas perdre de vue les missions de chacun malgré ces aménagements et substitutions possibles, une **réunion hebdomadaire**, parfois complétée par des « réunions exceptionnelles », permet de faire le point ensemble sur la situation de chaque jeune suivi

ainsi que sur les lieux de repérage visités, et vient fédérer l'équipe autour des valeurs et des missions fondatrices de l'association.

La direction générale est assurée par **Alexandre LE CLEVE** (directeur, depuis le 1^{ER} juillet 2007), entouré par **Olivier PEYROUX** (dir. adjoint, responsable administratif et projets Roumanie), et **Antoaneta POPESCU** (Coordinatrice de l'Equipe éducative).

Ils sont assistés par **Ana-Maria DAVID** qui assure les tâches de secrétariat et de comptabilité et les cours de FLE (Français Langue Etrangère) chaque matin.

Depuis octobre 2008, Antoaneta POPESCU encadre l'équipe de terrain constituée de 7 travailleurs sociaux polyvalents² :

Marius MATICHESCU (3/5^{ème}) (recruté en Avril 2008)

Morgane SIRI (recruté en juin 2008)

Betty DEZALAIS

Emmanuelle DEZY

Julian VARGA

Sébastien de CAZENOVE (4/5^{ème})

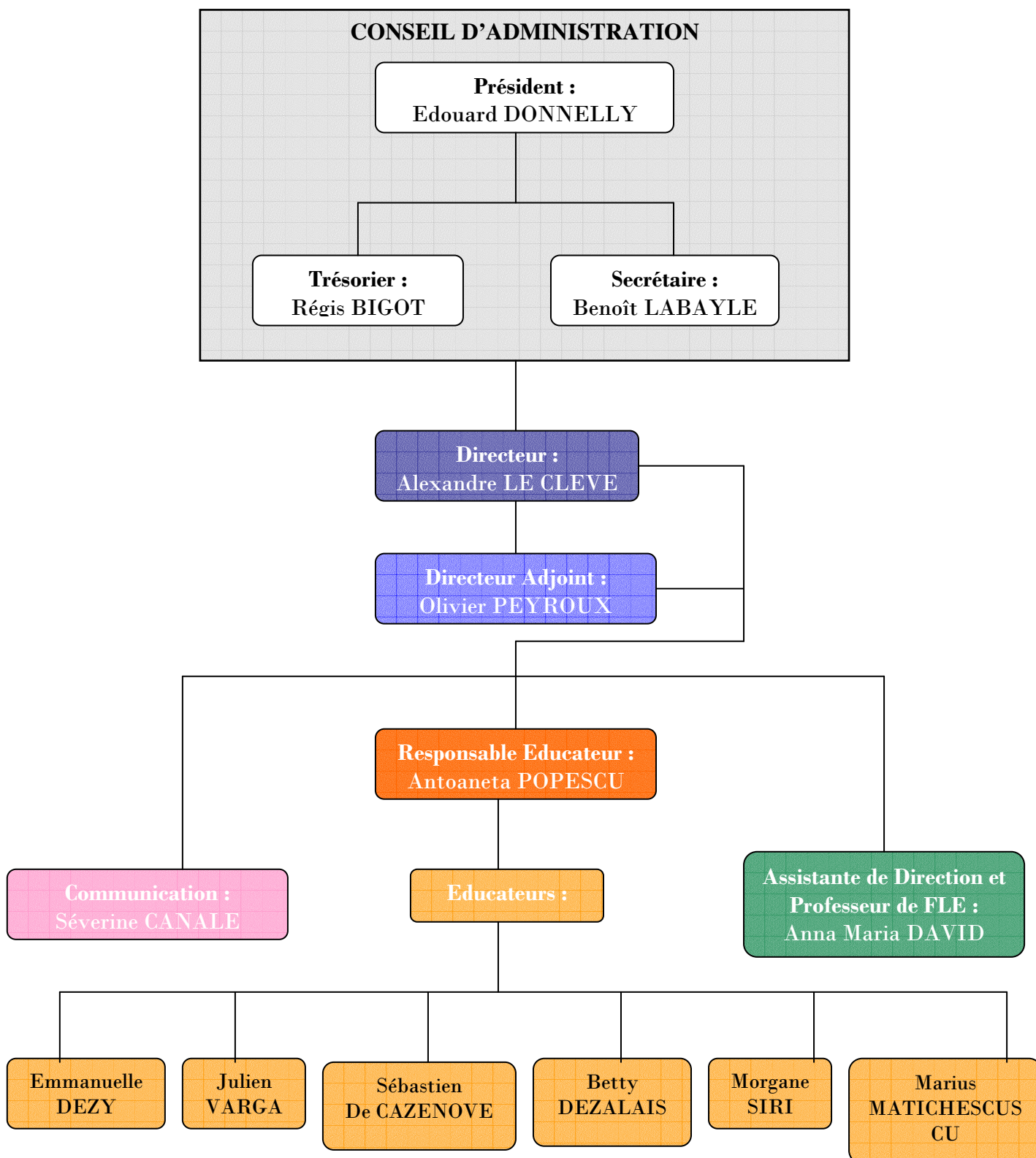
Julie VANDERSCHMITT est également en stage d'éducatrice.

Jean-Philippe LEGAULT est également stagiaire, il est chargé notamment des enquêtes familiales en Roumanie.

Face à la complexité et à la durée de plus en plus longue des suivis des jeunes vers la sortie de l'errance, l'équipe a été réorganisée en binôme d'éducateurs (3 binômes de 2 éducateurs, dont un roumanophone) avec la référence d'une douzaine de jeunes par binôme.

² Fanny BORDEIANU est en Congé parental. Manuela NEAGU et Nathalie TROJET ont quitté l'association en 2008

Schéma du bureau du Conseil d'Administration et de l'équipe de Hors La Rue



3. ACTIVITE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION EN FRANCE

3.1 Définition du public

Depuis 2002 le public de HLR a été défini par la situation d'isolement du jeune. Nous l'avons déjà évoqué dans les rapports d'activités précédents, cette définition nous paraît réductrice et ne peut correspondre au principal critère d'intervention.

Certes, l'isolement contribue dans la majeure partie des cas, à favoriser les difficultés et les dangers auxquels le mineur est confronté.

En revanche, certains mineurs vivant en communauté, peuvent être légalement isolés, c'est-à-dire sans référent parental sur le territoire français, sans que le danger soit pour autant avéré et nécessite une prise en charge supplémentaire par notre association. Par exemple, un mineur vivant sur un terrain calme, avec des conditions sanitaires correctes, scolarisé et sous l'autorité et la protection d'un oncle ou d'un grand cousin, n'aura pas de besoins justifiant une intervention de Hors la Rue, malgré sa situation légale d'isolement.

A l'inverse, d'autres jeunes, malgré la présence d'un référent parental sur le sol français, ne sont pas à l'abri de dangers, avérés ou potentiels. De multiples cas de figures existent. Nombreux sont les jeunes dont les parents ne viennent que quelques mois dans l'année et alternent les passages entre la France et la Roumanie voire un troisième pays de l'U.E. Certains jeunes ont un de leurs parents en France mais, au gré des petits boulots, ou parfois des expulsions, ces derniers peuvent changer de ville ou de pays, en laissant leur enfant temporairement ou définitivement en squat, espérant que ce dernier réussira à se débrouiller. Certains mineurs ont un ou les deux parents en France, mais ceux-ci ne veulent pas s'en occuper convenablement, et donc les protéger des dangers. Enfin, nous avons rencontré des jeunes vivant avec l'un ou les deux parents, mais dont ceux-ci, faute de moyens, de volonté, ou suite à des problèmes physiques ou psychologiques, ne peuvent assurer l'éducation et la protection de leur enfant.

Par conséquent même si l'isolement reste un critère d'alerte majeur dans le sens où cette situation favorise bien souvent les dangers et les risques pour un mineur, il ne peut être le critère principal.

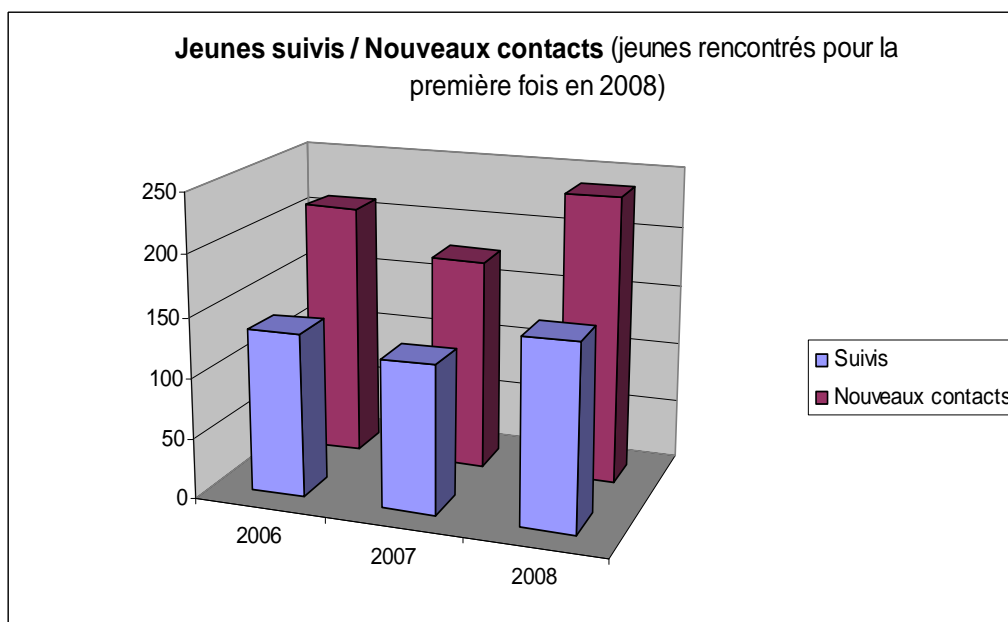
D'autre part, il nous apparaît évident que la situation d'un jeune ne s'améliore pas du jour au lendemain du fait que ce dernier soit devenu majeur. Elle peut même se compliquer du fait que le jeune n'est plus protégé juridiquement par sa minorité et qu'il n'existe quasiment aucune prise en charge par les institutions tant au niveau des hébergements, de l'accès aux soins, etc...pour les jeunes devenus majeurs. De plus, la loi du 5 mars 2007 en introduisant

la notion de « l'enfant en danger ou risquant de l'être » donne un cadre plus large que celui d'enfant maltraité utilisé auparavant. Au regard de l'article L221-1 du CASF, les mineurs émancipés ou les majeurs âgés de moins de 21 ans confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre peuvent être protégés au même titre que les MIE.

Ainsi, en 2007, HLR a commencé à s'intéresser à la situation des Jeunes Majeurs et a commencé à les « comptabiliser » à partir de l'été de cette même année.

3.2 Tableau quantitatif de l'activité 2008

	2006	2007	2008
Suivis	135	122	152
Nouveaux contacts	212	164	238



3.3 Les mineurs repérés, accueillis et suivis

3.3.1 Les mineurs

En 2008, l'association a rencontré 238 nouveaux mineurs **soit une augmentation de 45% par rapport à 2007**, contre 250 en 2006, 299 en 2005 et 275 en 2004.

Nous avons gardé le même mode de calcul qu'en 2006. **Ainsi n'ont été comptabilisés que les mineurs ayant donné au moins leurs prénoms et que nous n'avions jamais**

rencontré. Nous estimons le nombre de ces nouveaux mineurs rencontrés, mais non comptabilisés à plusieurs dizaines.

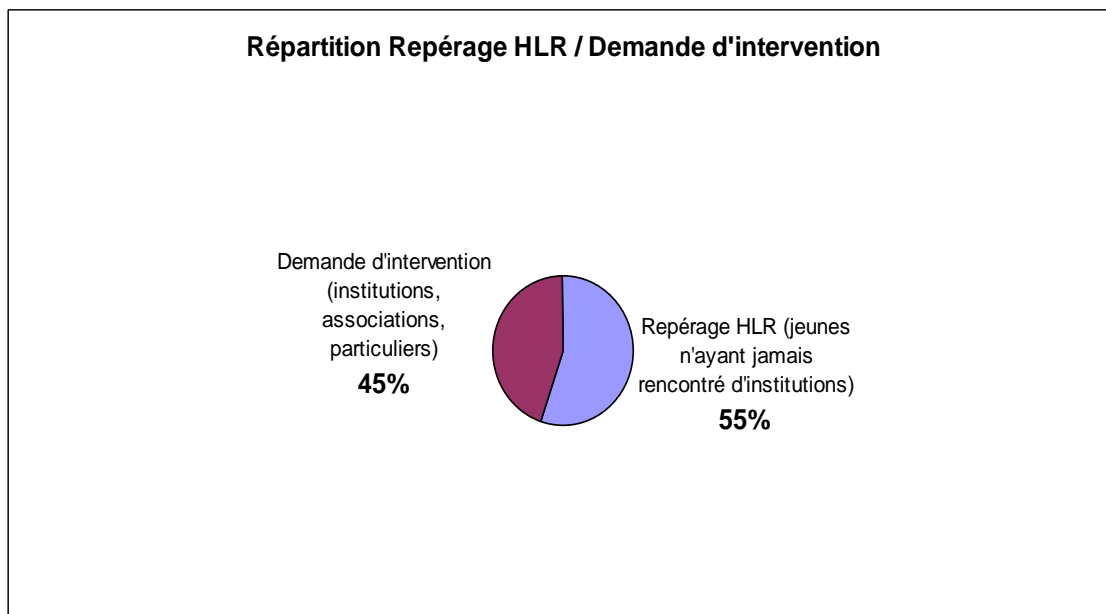
- Le repérage

Ainsi, il est très difficile de rentrer en contact avec les jeunes errants et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, les lieux où se trouvent ces jeunes (qu'ils soient de squats ou d'activités) sont de plus en plus dissimulés. Cela s'explique notamment par le durcissement de la législation depuis quelques années concernant la prostitution ou encore les étrangers.

Ces lieux, qui sont difficilement identifiables, changent régulièrement pour les mêmes raisons (expulsion d'un terrain, patrouille de police trop régulière sur un site...)

Cependant, il faut souligner que les maraudes restent la première modalité de rencontre des mineurs. **En 2008, 55% des jeunes entrés en contact avec l'association n'avaient jamais été rencontrés par des institutions.**



Le repérage et le premier contact avec les jeunes se font de plusieurs manières :

- rencontre en tournée rue, sur le lieu de vie ou le lieu d'activité (squat, lieu touristique, lieu de prostitution, ...),
- rencontre au centre, le jeune étant amené par un ami (cooptation et bouche à oreille),
- rencontre au centre, le jeune ayant été orienté par une association ou institution,
- rencontre sur le lieu d'une institution ou d'une autre association (SEAT, maison d'arrêt, foyer d'urgence, soupe populaire, ...).

Le fait que ces mineurs soient plus difficiles à repérer nous a conduit à poursuivre et à nouer des partenariats avec des associations (soutes populaires, MDM, ...) ou institutions à Paris et dans les départements périphériques (SEATs, commissariats, maisons d'arrêt...)

Ces contacts nous permettent soit de rencontrer de nouveaux jeunes, soit de voir des jeunes déjà connus, dans un autre contexte, parfois plus propices à une accroche.

Les contacts via des sorties de commissariat ou de SEAT nous permettent également de proposer au mineur de le ramener sur son lieu de vie ou de l'emmener à notre centre de jour.

De plus, d'autres obstacles peuvent également apparaître.

Ainsi, lors des maraudes, nos équipes sont amenées à visiter divers sites : squats, terrains, lieux insalubres, parvis de gares... Certains de ces sites sont des propriétés privées. Nous devons alors solliciter une autorisation afin d'y accéder. Le temps d'obtenir cette dernière, les jeunes ont bien souvent changé de lieu.

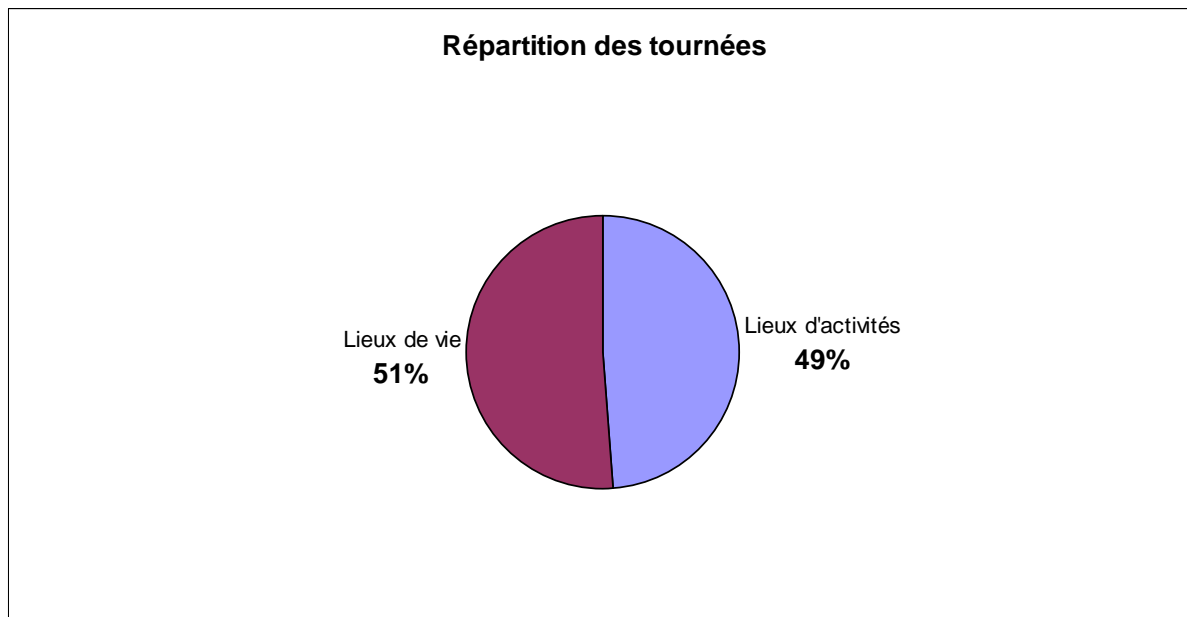
Ensuite, le profil du jeune rencontré varie énormément et évolue rapidement.

Lors de nos tournées qu'elles soient sur les lieux d'habitation ou d'activités, nous rencontrons différents jeunes dont il est impossible d'établir une nomenclature type.

Ainsi, par exemple, les jeunes rencontrés à la gare du nord ou à la porte Dauphine, n'ont pas le même parcours familial ou migratoire, la même origine géographique, ou encore ne se livrent pas aux mêmes activités que les jeunes rencontrés sur des terrains de Roms à Saint Ouen ou dans des squats dans le 95 ou le 93.

Néanmoins, nous constatons depuis quelques mois que certains jeunes ont migré par d'autres pays, parfois pendant des années, avant d'arriver en France. La France peut alors n'être qu'une étape dans le parcours migratoire du jeune. Ces jeunes ont pu travailler au « noir » ou se sont livrés aux mêmes activités dans ces autres pays (Italie, Pays Bas...). Ils sont ainsi « ancrés » dans l'errance et il est alors extrêmement compliqué de leur proposer une alternative concrète et viable.

Mode de Rencontre nouveaux contacts		
Cooptation	66	28%
Tournée	64	27%
Demande d'intervention	108	45%
Total	238	100%



Lieux d'activités		Lieux de vie³	
Gare du nord	46		
Gare de Lyon	28		
Gare de l'est	8		
Gare st lazare	5		
Pte dauphine	16		
Batkor	3		
haussman	2		
austerlitz	4		
rue du bac	1		
soupes	19		
Total	132		134

Nos tournées se font principalement Paris et en dehors de Paris, principalement sur les lieux de vie.

³ les lieux de vie ne sont pas volontairement indiqués

Tournées	
Paris	200
Hors Paris	66
Total	266

Les lieux d'activités sont très diverses :

- **Lieux de prostitution**

Les tournées Porte Dauphine sont hebdomadaires, le jeudi, depuis fin avril. Nous étions présents à partir de 20h30 jusqu'à 00h. Avec l'été et la présence plus tardive des jeunes nous y sommes de 22h à 00h30. La présence de jeunes en fin d'après-midi a été constaté. Nous avons interpellé la mission SIDA DASS à ce sujet.

En partenariat avec Intermède (Amicale du Nid), nous avons pu « faire notre place », c'est-à-dire trouver les meilleures approches de ce public de jeunes roumains, mineurs et majeurs, dans le déni de prostitution, parlant peu le français et qui n'est pas réceptif aux messages de prévention et réduction des risques.

Les jeunes sont très discrets sur leur vie en France. Certains dormiraient dans des tentes dans le Bois de Boulogne ou sur le bord de Seine, d'autres dans une chambre à plusieurs, d'autres dans les trains de nuit stationnés à la gare de Masséna ou au petit matin dans les RER. Ils connaissent les lieux de distribution de repas ou fréquentent l'accueil Lazard des Captifs la Libération.

Nous avons collaboré avec Intermède en Forêt de Melun Sénart, lieu de prostitution féminine. Même si nous rencontrons des jeunes majeurs, elles disent avoir commencé mineures.

- **Batkor**, Quai d'Ivry

Des adultes roumains s'y regroupent, devant un magasin de matériaux de construction afin de chercher du travail. Les informations sur la nouvelle législation pour l'accès au travail (ouverture des métiers dits en « tension », environ 150) sont un support d'échanges et l'occasion de saisir les réalités de vie (squats, accès aux soins...). Nous nous faisons connaître et avons une relation de confiance qui peut nous amener vers des mineurs.

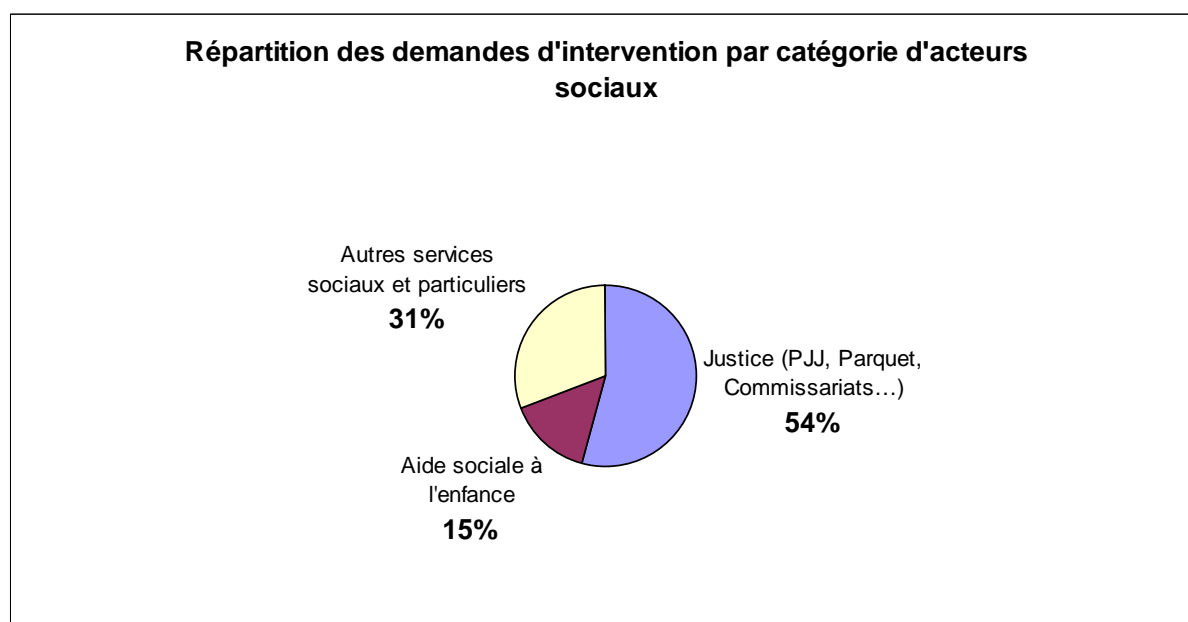
- **Les parvis des gares**

Les gares ont toujours été des lieux d'activités importants. Mais en 2008, surtout depuis l'été, nous avons observé de nombreux (une vingtaine) jeunes (de 10 à 14 ans) en situation de prostitution. Nous avons bien sûr alerté les pouvoirs publics qui semblent enfin réagir.

- **Les lieux de vie**

Comme en 2007, beaucoup de terrains ont été évacués en 2008. Des reconduites à la frontière, présentées comme des retours humanitaires, ont été effectuées en car par la police et l'ANAEM. Environ trente terrains ont été évacués depuis juillet sur toute la France. Il est alors très difficile d'engager une action sur ces types de lieux.

- **Les demandes d'intervention**



Tout en conservant notre autonomie de fonctionnement, nous intervenons depuis mai 2004, et sur appel des commissariats, à la sortie de garde à vue de ces jeunes. En effet, le jeune âge des jeunes interpellés et la gravité parfois relative des faits reprochés font que, très régulièrement, le Parquet n'ordonne ni déferrement ni placement. Ces jeunes sont alors, après quelques heures de garde-à-vue, relâchés sans qu'aucune mesure ne soit prise (ni éducative, ni pénale). Les commissariats de Paris nous contactent à partir du moment où le Parquet ne donne pas suite, et lorsque aucun référent parental ne peut être joint, ce qui est le cas pour la majorité des mineurs (soit parce que le jeune est réellement isolé, soit parce qu'il refuse de communiquer des informations sur ses proches présents en France). Selon les possibilités de l'équipe mobile, nous nous déplaçons pour rencontrer le(s) jeune(s) à la sortie du commissariat. Il est bien évident que nous ne sommes pas tenus de communiquer les informations que nous obtenons à l'issue de ces rencontres et que nous n'avons aucun compte à rendre sur l'issue de cette rencontre. Ce mode de contact nous permet de rencontrer des nouveaux jeunes plus difficiles d'accès lors de nos tournées habituelles, de

leur expliquer notre travail et la possibilité pour eux de fréquenter notre centre. Nous pouvons à leur sortie soit les raccompagner sur leur lieu d'habitation, soit les amener au centre.

- **Les visites des mineurs incarcérés**

Nous intervenons sur sollicitation des éducateurs des Missions Educatives des Maisons d'Arrêt. Soit, le jeune nous connaît et souhaite avoir notre visite. Soit, les mineurs incarcérés peuvent ne pas assimiler les règles de l'incarcération par incompréhension de la langue, nous intervenons alors en tant qu' « expert ».

Nous permettons d'avoir un lien avec des proches ou la famille en Roumanie, des informations qui peuvent aider à l'organisation de la sortie.

De même, nous pouvons avoir des contacts avec les avocats pour préparer une audience.

Pour un travail éducatif partenarial, les visites peuvent s'organiser conjointement avec la présence d'1 éducateur MEMA et d'1 éducateur HIR. Dans tous les cas, les visites sont faites en accord avec le jeune, si ce n'est à sa demande.

De plus, en 2008 comme les années précédentes, la reconnaissance de notre expertise entraîné plus de sollicitations de la part des Aides Sociales de l'Enfance de la région d'Ile de France (essentiellement Paris et Seine St Denis) et de foyers plus nombreux en demande de soutien dans l'accueil du jeune au tout début de sa prise en charge, afin de mieux comprendre le parcours et la situation du jeune, faciliter le contact avec sa famille, et de maintien du jeune dans le droit commun, en tentant d'éviter au maximum tout risque de fugue.

3.2.2. Les mineurs accueillis au centre

	2007	2008
Nombre de mineurs accueillis en moyenne par jour	7	8
Nombre de mineurs en FLE en moyenne chaque jour	3	4
Nombre de mineurs participant aux activités en moyenne par jour	5	6
Nombre de mineurs déjeunant au centre en moyenne par jour	5	6

Hors la Rue a accueilli en moyenne 8 mineurs par jour, la plupart participant à la préparation du repas et aux activités.

La fréquentation a oscillé selon les jours entre 2 et 25 jeunes.

Près de 1500 repas ont été distribués en 2008.

En comparaison avec 2007, la fréquentation du centre en moyenne a augmenté d'un point.

Le budget consacré à la nourriture et au transport pour les jeunes a plus que doublé par rapport à 2007.

Cette fréquentation instable et imprévisible d'un jour sur l'autre rend plus difficile l'organisation de certaines activités, et nous demande d'être attentifs en cas d'affluence afin ne pas être débordé par le groupe, et en cas de faible fréquentation du centre, de ne pas négliger l'intérêt des activités, pour les quelques jeunes présents.

3.3.3 Les mineurs suivis

L'association a suivi 152 mineurs en 2008 ce qui représente **une hausse de près de 25%** par rapport à 2007.

2006	2007	2008
156	123	152

Les suivis des jeunes sont de plus en plus longs et complexes. Ainsi, l'association a continué à suivre des jeunes qui avaient été rencontrés pour la première fois en 2003.

Les difficultés croissantes d'accès à une prise en charge optimale dès le placement du mineur nous ont conduits à accueillir plus de jeunes et plus longtemps, notamment pour ceux en attente de scolarisation. Ils participent aux cours de français le matin et à la vie du centre. Cette période est également propice à une meilleure compréhension de certains éléments de leur histoire.

En moyenne, le suivi du jeune s'étend sur 10 mois.

Les jeunes suivis en 2008			
	Année	Nbr de jeune	% total
Date de la première rencontre	2003	2	1%
	2004	6	4%
	2005	12	8%
	2006	12	8%
	2007	30	20%
	2008	90	59%
Total		152	100%

Sur les 238 nouveaux contacts en 2009, 90 soit 38% ont été « accrochés » c'est-à-dire suivis par l'association. **Cela démontre toute la complexité du travail de rue, et des techniques d'approche et d'accroche qu'il faut développer afin « d'apprivoiser » les jeunes avant de pouvoir mettre en place un projet alternatif à la rue.**

Sur les 90 jeunes accrochés et suivis en 2008, 80 sont d'origine roumaine.

A noter que 15% sont de la région de Valachie, ce sont ces mêmes jeunes que l'on retrouve sur le parvis de la gare du nord.

Nbr de jeunes accrochés en 2008 par région		
Régions d'origine	total mineurs	
Satu-Mare	6	8%
Moldavie	14	18%
Transylvanie (hors Satu Mare)	14	18%
Valachie/Olténie	12	15%
Banat	8	10%
Bucarest	11	14%
Dobrgea	0	0%
NSP	15	19%
TOTAL*	80	100%

Nous considérons que nous suivons un mineur à partir du moment où nous avons procédé à un premier entretien approfondi et qu'il a débouché sur une intervention de notre part.

Les situations de suivi sont très diverses, certains jeunes peuvent être suivis sur leur lieu de vie ou d'activité sans être venus au centre, d'autres le fréquenter tous les jours pendant 3 semaines, d'autres venir de manière épisodique pendant 6 mois...

Le suivi d'un jeune peut se limiter à un ou des accompagnements ponctuels, mais l'objectif reste le suivi éducatif et social à moyen ou long terme dans la perspective d'une sortie de l'errance. A partir du récit du jeune, nous tentons de comprendre sa situation et son parcours, d'évaluer la situation de danger de celui-ci, de prendre contact avec la famille et de recueillir les éléments d'identité permettant de prouver sa minorité. Lorsque la situation l'exige, le jeune est signalé au parquet ou à l'ASE (en fonction de sa situation et des pratiques en vigueur dans les départements), puis il est mis à l'abri dans une association partenaire du dispositif d'Etat. L'association tentera alors de recueillir le maximum d'informations sur l'histoire et le parcours du jeune afin que celui-ci soit pris en charge par l'institution dans les meilleures conditions.

En accord avec l'institution d'accueil, HLR peut prolonger un suivi de jour au-delà de l'entrée du jeune dans le droit commun pour les prises en charge difficiles (enfant méfiant, fragile, ne parlant pas la langue, fort investissement du centre de jour,...)

3.3.4 Les Jeunes Majeurs

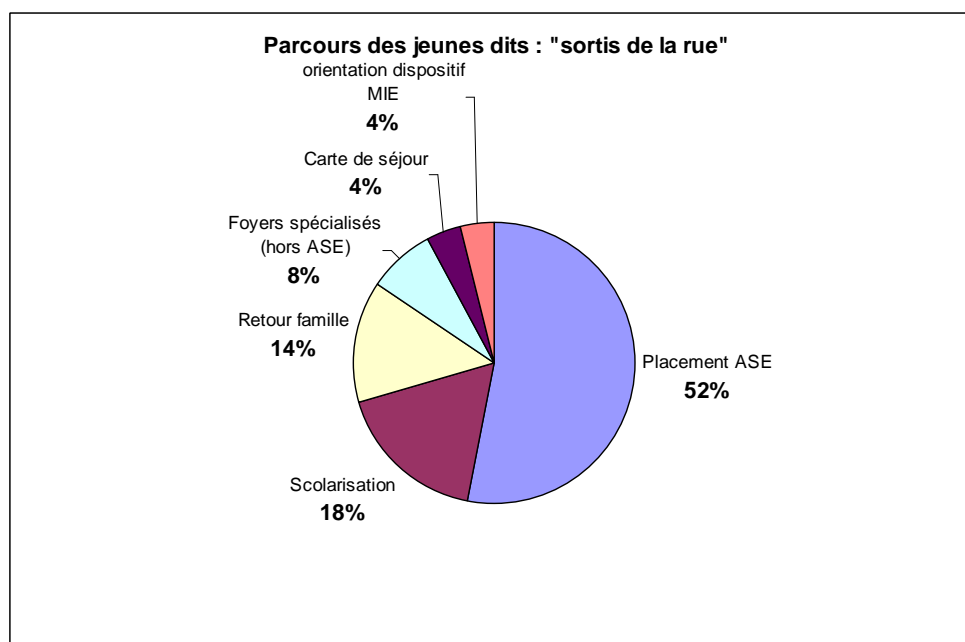
En 2007, HLR a commencé à s'intéresser à la situation des Jeunes Majeurs et a commencé à les « comptabiliser » qu'à partir de l'été de cette même année.

Nous avons continué notre action en 2008 auprès des jeunes majeurs. Ainsi nous sommes entrés en contact avec 54 jeunes majeurs en 2008 mais nous avons privilégié notre action auprès des mineurs. C'est pourquoi, nous ne pouvons pas établir de typologie de ces jeunes.

3.4 Nombre de mineurs protégés durablement

3.4.1 Les mineurs sortis de rue

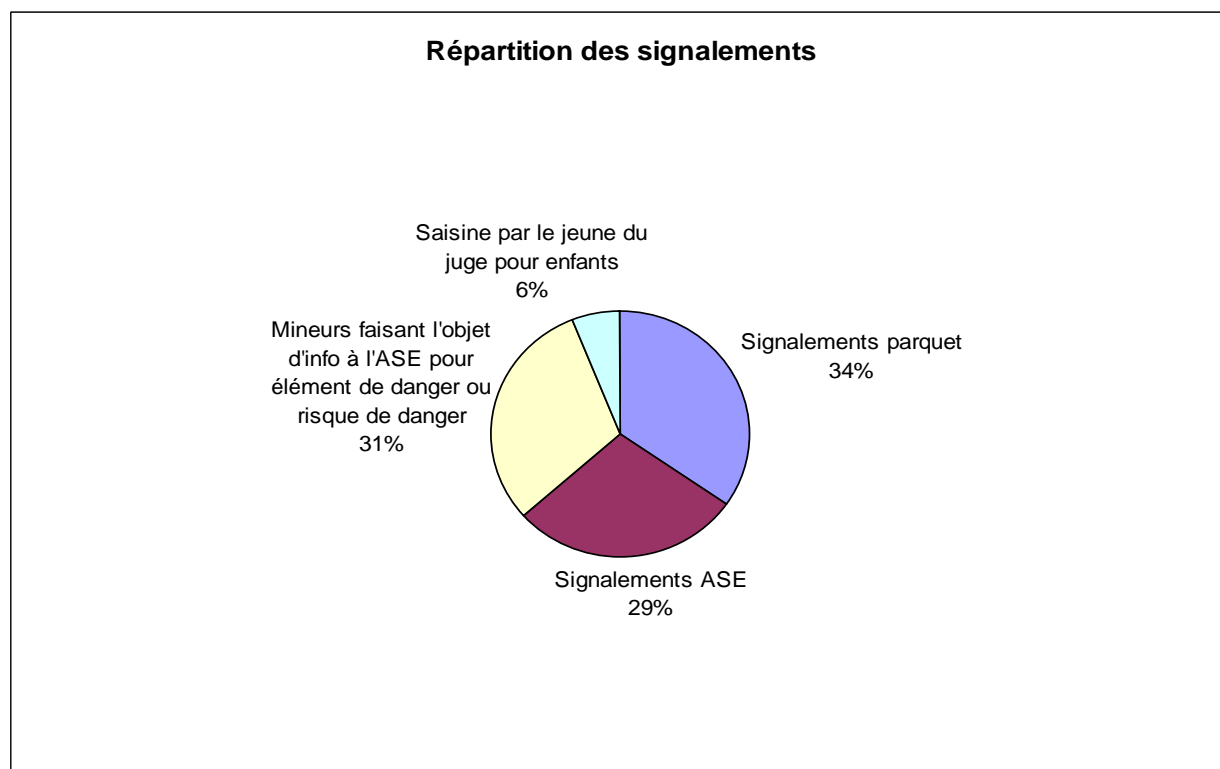
En 2008, 51 jeunes suivis par HLR sont sortis de rue. Le profil des jeunes suivis par l'association étant très variable, l'éventail de projets alternatifs à la rue est également très large. Dans la majorité des cas, le placement à l'Aide Sociale à l'enfance est la solution la plus adaptée. D'autres stratégies sont privilégiées selon l'âge, le profil, la situation familiale du jeune.



Orientation des jeunes « sortis de rue »	
Placement ASE	27
Scolarisation	9
Insertion professionnelle	0
Retour famille	1
Retour au pays	6
orientation dispositif urgence	4
Carte de séjour	2
orientation dispositif MIE	2
mise à l'abri	0
Total	51

3.4.2 Les signalements et autres formes de protection en France

HLR a effectué **49 signalements en 2008** (contre 22 en 2007, 18 en 2006 et 33 en 2005). Cette hausse s'explique notamment par le fait que nous avons rencontré de nombreux jeunes en situation de danger. Ainsi, nous avons effectué des signalements systématiquement au parquet et à l'Aide Sociale à l'Enfance dès que nous avons connaissance d'un jeune en situation de danger avéré.



4. CARACTERISTIQUES DES MINEURS

4.1 L'origine géographique des mineurs

- Par pays :

Mineurs nvx contacts HLR par pays d'origine		
Roumanie	202	85%
Moldavie	1	0%
Bosnie	2	1%
Serbie	15	6%
Bulgarie	4	2%
Inde	1	0%
Maroc	2	1%
Afganistan	6	3%
autre	5	2%
Total	238	100%

On constate toujours une très large majorité de jeunes roumains parmi les nouveaux contacts (85% en 2007 et en 2008).

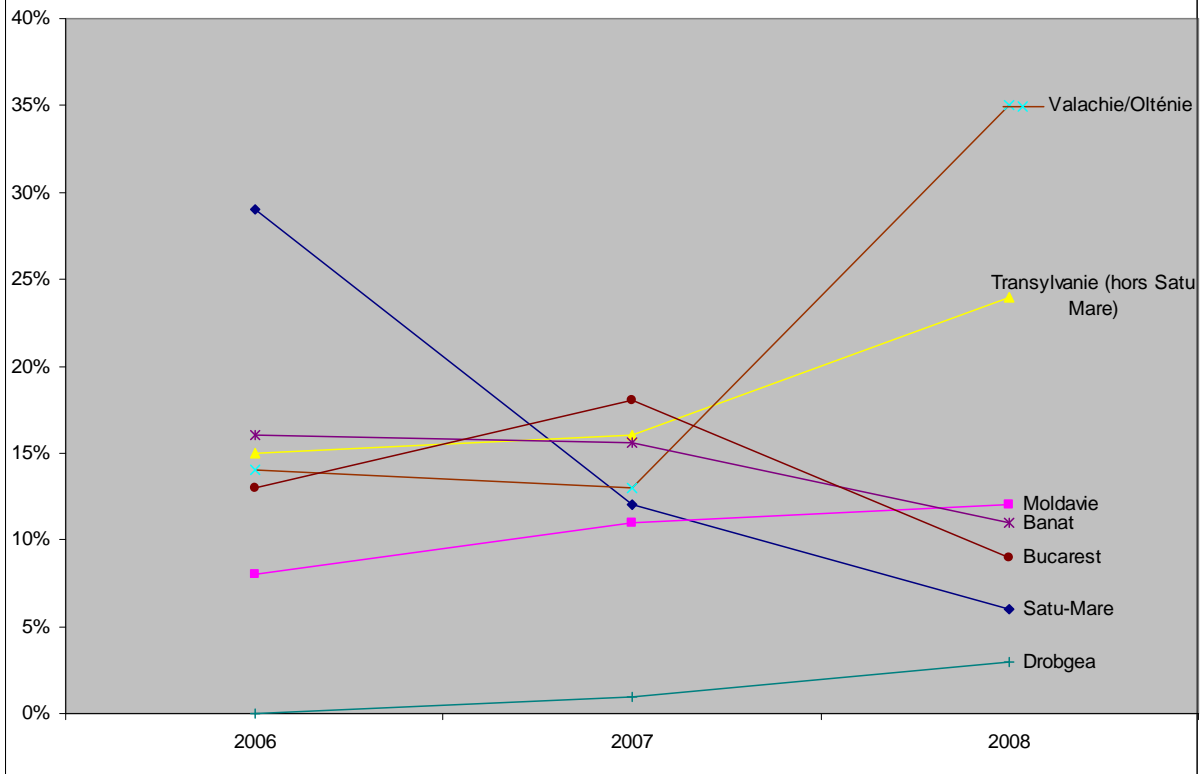
Concernant les mineurs d'autres nationalités, il s'agit essentiellement de mineurs originaires d'ex-Yougoslavie.

Les autres ont été orientés vers d'autres associations du dispositif.

- Mineurs roumains : origine par régions

Régions d'origine	total mineurs	
Satu-Mare	7	6%
Moldavie	14	12%
Transylvanie (hors Satu Mare)	29	24%
Valachie/Olténie	42	35%
Banat	13	11%
Bucarest	11	9%
Dobrzea	3	3%

Evolution sur 3 ans des régions de provenance des mineurs roumains



ZONES CITEES	VILLES CORRESPONDANTES
SATU-MARE	SATU-MARE
MARAMURES	BAIA MARE
MOLDAVIE ROUMANIE	IASI SUCEAVA BACAU
TRANSYLVANIE	CLUJ
BANAT	TIMISOARA
OLTENIE	CRAIOVA
BUCAREST	BUCAREST
DOBROGEA	CONSTANTA ; GALATI
VALACHIE	PITESTI, TIRGOVISTE

4.2 La répartition des mineurs par âge et par sexe

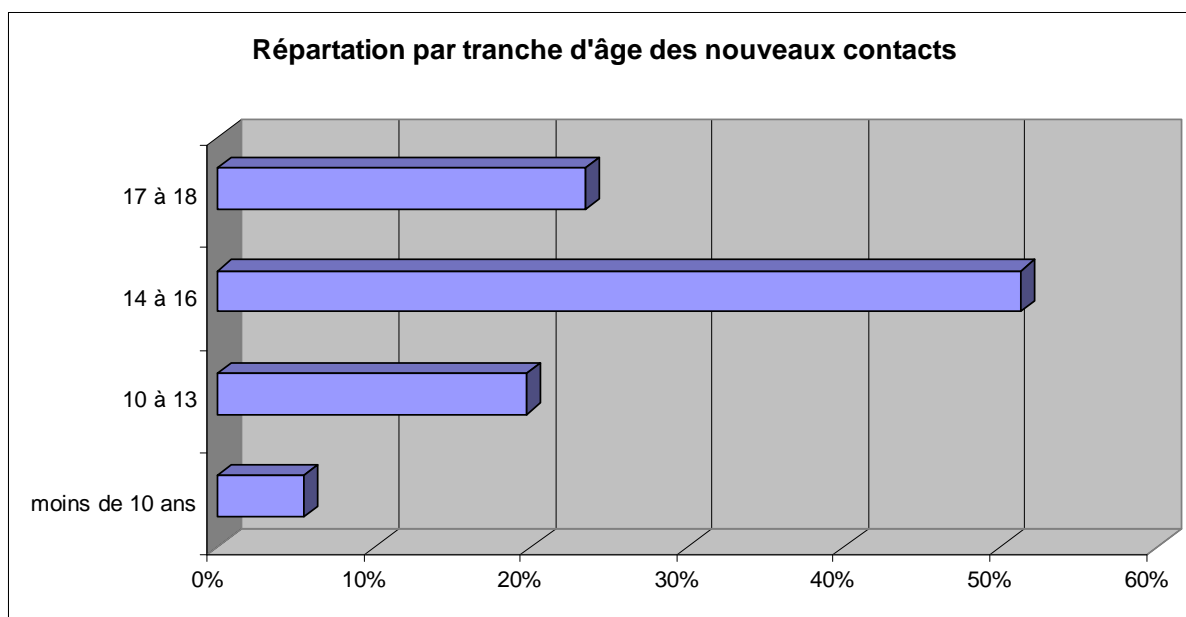
En 2008, l'âge moyen est de 14,5 ans.

Moyenne d'âge		
Total de jeunes	garçons	filles
14,5	14,65	14,17

En comparaison des années précédentes, l'âge moyen a nettement baissé.

Evolution âge		
2005	2006	2007
15,1	15,3	15,4

D'autre part, il est frappant de constater que la très grosse majorité des jeunes que l'association rencontre est en âge d'être scolarisé.



D'autre part, la répartition garçon/fille n'a pas évolué :

Garçons	160	67%
Filles	78	33%
Total	238	100%

En 2007, la répartition était de 65% de garçons contre 35 % de filles.

4.3 Typologie des jeunes

Afin de bien comprendre le phénomène migratoire d'enfants ou de jeunes en danger il faut le resituer dans le contexte plus large de la migration des adultes. Pour les pays de l'est comme la Roumanie, la migration s'est considérablement accélérée à la chute du mur de Berlin et à l'effondrement du régime, au début des années 90. Mal organisée et mue par des intérêts divers (envie de voir l'occident, migration économique, asile politique...), elle s'est caractérisée par une forte visibilité dans les pays de destination. L'apparition des mineurs isolés, mal accompagnés ou en danger est une conséquence de ces mouvements migratoires. En totalité ils ne représentent qu'une très faible partie de la migration. Si au départ leur venue répondait essentiellement à des stratégies élaborées par les adultes, certains jeunes ont par la suite commencé à élaborer eux-mêmes des projets de migrations économiques ou tout simplement ont pensé à tenter leur chance à l'étranger pour fuir des situations de pauvreté ou de violences familiales. Malgré le nombre important d'allers-retours entre les pays d'origine et les pays de destination, l'Occident continue d'exercer son pouvoir de fascination, tant sur le plan économique (notamment à travers les discours ou les

maisons neuves des migrants de retour au pays) que sur le plan culturel. Il suffit pour s'en convaincre d'allumer la télévision ou de regarder les publicités qui s'affichent partout dans les pays d'origine.

Dans notre pratique quotidienne nous observons un certain nombre de facteurs qui permettent de mieux comprendre les raisons du départ, la maturité du projet, l'adaptation ou non en France... Ces éléments ne se fondent pas sur des travaux de recherche mais plutôt sur une observation de cette population à travers un accompagnement social et un suivi des jeunes à moyen terme, associé à nos nombreux déplacements dans les régions d'origine et les familles. Pour tenter de mieux appréhender la compréhension de la migration de ces jeunes nous avons élaboré une typologie. Cette catégorisation n'a ni une vocation scientifique ni pour objectif de faire rentrer des jeunes dans des cases. Certains jeunes peuvent d'ailleurs venir avec un projet précis puis se retrouver dans l'errance et être victime de prostitution. Elle a simplement pour fonction d'apporter un éclairage sur les principaux types de parcours des jeunes. **Entre 2007 et 2008 la typologie a connu quelques évolutions avec notamment l'apparition d'un processus « d'enfants des rues ». Par ailleurs, la proportion « d'exploités » et de jeunes en situation de prostitution a malheureusement considérablement augmenté.** Nous allons définir ici trois types :

- les mineurs venus avec un projet,
- les mineurs en errance,
- les mineurs exploités

Ainsi que deux catégories très hétérogènes souvent perçues comme formant un tout et responsables de nombreux malentendus :

- les mineurs roms
- les mineurs prostitués

Enfin nous aborderons le processus « d'enfants des rues ».

4.3.1. Les mineurs venus avec un projet

Pendant plusieurs années ces jeunes ont constitué la grande majorité des « mineurs isolés étrangers roumains ». Les caractéristiques de cette migration sont :

- population à 80 % - 90 % masculine issus du milieu rural,
- départ vers la fin du collège (15 – 16 ans),

- migration visible dans les pays de destination car regroupement des migrants par village d'origine dans des squats ou des habitations de fortune.

Pour en savoir plus, en 2007, le CREDOC a mené une étude pour comprendre le parcours de 100 jeunes passés par l'association HLR et l'ASE de Paris dont la grande majorité pouvait être considérée comme « venus avec un projet ». Les résultats pour les jeunes ayant accepté le placement sont très encourageants car la grande majorité renoncent aux activités dangereuses ou délinquantes qu'ils pratiquaient avant et obtiennent des qualifications professionnelles. Pour plus de détails voir l'étude « Que sont-ils devenus ? » téléchargeable sur notre site internet http://www.horslarue.org/rubrique_fr.php?ID_RUBRIQUE=79

En France les régions d'origine de ces migrants étaient jusqu'à peu essentiellement le pays d'Oas (dép. Satu Mare) et le Maramures, régions situées au Nord Ouest de la Roumanie. Ce type de migration se retrouve en Espagne, en Italie et au Royaume Uni de façon très similaire mais avec d'autres départements roumains. Actuellement, nous rencontrons de moins en moins de nouveaux arrivants correspondant à cette typologie et nous observons dans le même temps une plus grande diversité des régions d'origine. Cette évolution peut s'expliquer par :

- une structuration de cette migration due à sa relative ancienneté (entre 5 et 10 ans),
- une meilleure information des familles sur les difficultés dans les pays de destination,
- un allongement de la scolarité en Roumanie (jusqu'à 16 ans) ainsi qu'un projet migratoire mieux construit limitant les départs à risques.

Si d'un point de vue des risques liés à la migration des plus jeunes nous pouvons parler d'une nette amélioration, deux aspects restent préoccupants :

- l'augmentation du nombre d'enfants restés dans ces villages dont les deux parents travaillent à l'étranger (mineurs isolés en Roumanie).
- le nombre important de jeunes majeurs provenant de ces villages, partis mineurs, qui n'ont pas réussi à s'insérer. Ils sont installés depuis plusieurs années dans l'errance et ancrés dans des activités de prostitution et / ou de délinquance. Pour cette population, il faut noter une carence dans la prise en charge sociale, médicale et juridique qui s'est renforcée depuis l'entrée de la Roumanie dans l'UE.

X est arrivé en France en 2003 à l'âge de 14 ans. A son arrivée il a été exploité par des adultes pendant plusieurs mois puis pris en charge par l'ASE du 94. Il a ensuite bénéficié d'un rapatriement humanitaire en Roumanie avec son grand frère. En 2007, il est revenu en France après avoir subi des maltraitances par son entourage en Roumanie. Il était alors sans ressources, en situation de rue et en grande détresse psychologique et morale. Nous l'avons alors orienté vers une structure pour l'hébergement et lui avons également proposé de venir au centre de jour. Au vu de son parcours et de sa situation, nous avons en accord avec X sollicité l'ASE du 94 et le juge pour enfants du TGI de Créteil pour demander une protection jeune majeur. Ces demandes n'ont pas abouti favorablement. Après un séjour à l'hôpital psychiatrique de Sainte Anne, X s'est retrouvé de nouveau en situation de grande précarité et de vulnérabilité. X nous a fait part d'un projet retour en Roumanie pour revoir sa famille, projet peu construit et sans aucune garantie de réussite. Depuis, X est en prison pour pillage d'horodateurs et HLR continue de le suivre...

4.3.2 Les mineurs en errance

Issus de familles déstructurées et/ou modestes voire très modestes, originaires de toutes les régions de Roumanie ou d'autres pays en situation de transition économique, ces jeunes ont en commun une enfance marquée par la violence, le manque de soins, l'absence d'éducation et de scolarisation. Ils sont livrés à eux-mêmes dès l'enfance, en l'absence de cadre éducatif posée par la famille ou l'entourage. Leurs parents sont la plupart du temps en marge de leur communauté d'origine sur le plan social ou ethnique. Une partie des jeunes roumains en errance que nous rencontrons vit dans des conditions de très grande précarité.

Ces jeunes partent souvent de leur pays pour échapper à des problèmes familiaux et/ou judiciaires. Leurs activités lors de leur parcours à l'étranger répondent plus à une nécessité de survie plutôt qu'à un projet économique précis. Le choix du pays de migration se fait au hasard des rencontres et/ ou pour fuir une situation devenue intenable lors du séjour précédant dans le pays voisin.

En 2008, nous avons noté quelques évolutions par rapport aux années précédentes concernant notamment la venue de jeunes roumains ayant séjourné dans d'autres pays d'Europe de l'ouest surtout en Italie. Nous remarquons aussi l'apparition d'adolescents provenant d'institutions (« orphelinats »). Enfin, pour la grande majorité des jeunes dits « en errance », filles ou garçons, la prostitution devient de plus en plus la modalité principale de survie.

En Roumanie, depuis 2007, une politique de désinstitutionnalisation afin de fermer les « orphelinats », a été lancée. Si le principe est louable, dans la pratique, la méthode s'est avérée très brutale pour certains jeunes placés. En effet, pour fermer au plus vite, les jeunes placés qui continuaient d'avoir des liens, même sporadiques, avec leur famille ont été renvoyés dans leur milieu d'origine. Beaucoup se sont donc retrouvés quelques mois plus

tard à la rue sans autre alternative et ont choisi de partir de Roumanie sans aucune idée de ce qu'ils les attendraient à l'étranger.

4.3.3 Les mineurs exploités : la Kamata et les roms de Bosnie et de Serbie en situation de traite

Issus du milieu urbain comme du milieu rural ces jeunes et leur famille ont souvent été trompés sur l'objectif de la migration. Partis la plupart du temps pour travailler dans la construction, l'hôtellerie ou pour mendier, ils se retrouvent contraints à voler ou à se prostituer (surtout pour les filles). Ces jeunes proviennent souvent de familles extrêmement modestes, ayant connu des difficultés voire des conflits familiaux très forts. La migration de l'enfant à des fins économiques est souvent perçue comme une solution de facilité, d'où souvent l'acceptation mutuelle (des parents et de l'enfant) de partir sans trop se soucier des conditions de voyage et des intermédiaires dans les pays de destination.

- **L'exploitation via le système de la « Kamata »**

En 2008, nous avons rencontré de nombreux enfants entre 10 et 13 ans obligés de mendier, de voler ou de se prostituer pour aider leur famille à rembourser une dette contractée. Cette dernière augmentant brutalement lors de l'arrivée en France et doublant tous les mois, la famille se retrouve dans une situation de stress et prête à tout, y compris à exploiter ses propres enfants, pour tenter de rembourser tant que cela est encore possible. Ce système qui ne doit pas être confondu avec des emprunts classiques auprès de proches ou d'un tiers touche essentiellement les Roms du Sud de la Roumanie.

Dès la fin des années 80, certains roms du Sud de la Roumanie notamment ceux provenant de la région de Craiova, ont converti les métaux précieux qu'ils possédaient en devises étrangères et se sont transformés en prêteurs. Le système bancaire n'étant pas encore véritablement en place et l'accès aux devises étant extrêmement limité ces derniers sont devenus incontournables notamment pour les entrepreneurs roumains (non roms pour la plupart). Rapidement ils ont pris le nom de Kamatari (littéralement les « taux d'intérêt » en serbe et romanes) ou dobândari (même signification mais en roumain). Ces personnes ont amassé des sommes d'argent très importantes et surtout ont établi des sérieux réseaux de connaissances locaux à tous les niveaux de pouvoirs (économiques, politiques et judiciaires) les mettant à l'abri de toute poursuites. Le système avec les

années s'est perfectionné devenant pratiquement sans risque pour les prêteurs et de plus en plus rémunérateur.

Les familles que nous rencontrons victimes de ce système proviennent d'une catégorie de Roms, en bas de l'échelle sociale, mal informée, pratiquant une activité économique très pénible et de moins en moins rémunératrice. Ce groupe s'appelle les caramidari, leur métier consiste à faire des briques de terre. L'augmentation du coût de la vie, l'inadaptation de leur métier aux évolutions économiques, ainsi que des inondations récentes dans leur village ont sans doute poussé une grande partie d'entre eux à envisager la migration comme seule issue économique. C'est dans ce contexte que des kamatari ont profité de la situation pour organiser les allers/retours avec la Roumanie moyennant une dette pour le voyage (environ 150 €), l'établissement de documents d'identité (100 et 400 €), puis « la location » en France de lieux pour construire une cabane, la mise en relation pour du travail... Au final une famille qui pensait payer que quelques centaines d'euros pour son voyage se retrouve dès son arrivée en France à devoir rembourser des sommes pouvant atteindre plusieurs milliers d'euros. Rapidement les enfants s'avèrent être les plus efficaces pour ramener l'argent notamment à cause des activités de prostitution ou de vol. Suivant les kamatari, ces derniers encaissent une somme chaque jour pour une durée non-définie ou cherchent à récupérer la maison de la famille. Sur un même camp, il est parfois difficile de distinguer, les exploités, des exploitants ainsi que certaines familles qui n'ont pas de dettes et qui sont davantage dans un projet de sédentarisation en France. Pour tenter de sortir de ces situations et permettre à ces enfants de retourner vers la scolarisation et des activités « d'enfants » il est nécessaire en France d'être extrêmement présent sur le terrain pour comprendre la situation, convaincre la famille ou contraindre par des signalements aux autorités de protection. En parallèle il faut aussi entreprendre un travail avec les autorités et les ONG roumaines sur la prévention, l'abandon scolaire, le niveau d'information des familles et dans certains cas la protection des victimes.

- Les mineurs roms de Serbie et de Bosnie en situation de traite

Nous parlerons uniquement dans ce paragraphe des mineurs en situation de traite. Cette description ne doit aucunement être généralisée aux roms d'ex-yougoslavie dont une grande partie est installée depuis les années 60 en France et dont les enfants sont scolarisés ou travaillent tout à fait légalement.

Au cours de l'année 2008, la justice, par le biais des éducateurs des SEAT ou des maisons d'arrêt, nous a orienté plusieurs mineurs roms serbes et bosniaques. Cette population est

mal connue des institutions et des associations car très fuyante et probablement très encadrée par des adultes. Ces jeunes roms d'ex-Yougoslavie que nous rencontrons, ont vécu que quelques années en Serbie ou en Bosnie, ils parlent peu ou pas le serbo-croate. La majorité a séjourné plusieurs années en Italie. Depuis quelques années une partie de ces « familles » se seraient déplacées en France et continueraient d'avoir des liens avec des compatriotes installés en Italie mais aussi avec leur pays d'origine.

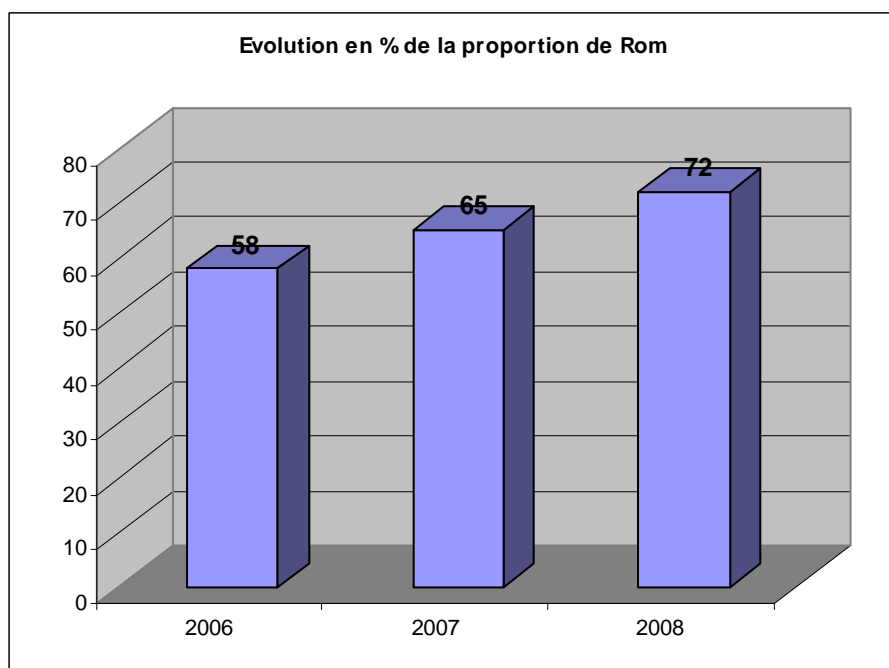
Tous les jeunes que nous avons rencontrés nous ont été envoyés par la justice. La plupart du temps, ils ont été condamnés pour cambriolages, pickpockets. Concernant les filles, certaines ont été déférées plus d'une dizaine de fois. Leur état de santé était mauvais et plusieurs adolescentes ont semblé peu pressé de quitter la maison d'arrêt. Nos tentatives pour rencontrer la famille ou situer le terrain n'ont jamais abouti.

Les observations que nous pouvons faire sur ces jeunes sont :

- un encadrement très coercitif par des adultes dont les consignes sont très strictes pour ne laisser filtrer aucune information sur le lieu d'habitation, les adultes, les liens avec le pays et le type d'activité.
- Les filles semblent être plus « utilisées » que les garçons et subissent des mauvais traitements (coups, malnutrition, viols), ce qui peut expliquer leur mutisme,
- Les activités délinquantes que ces mineurs commettent démontrent une organisation structurée (voleur, receleur...) et semblent très rémunératrices. Les avocats venant défendre les jeunes sont systématiquement payés par « la famille ».
- Ne pouvant pas s'affranchir des adultes qui les encadrent, le travail éducatif a très peu d'impact. Il ne s'agit pas ici de mineurs auteurs mais de mineurs victimes qui doivent être protégés et éloignés des adultes.

La protection de ces jeunes nécessite une intervention policière en France et en Italie et probablement un travail avec les autorités des pays d'origine. En effet, plusieurs jeunes rencontrés récemment semblent être partis plus tardivement de Bosnie, vers l'âge de 10 ans. Cela laisse penser que de nouvelles filières d'exploitation dont le recrutement se ferait directement dans le pays d'origine sont en place.

4.3.4 Les mineurs roms



La question des mineurs roms est délicate, non parce que les Roms eux-mêmes sont des gens compliqués mais en raison de la manière, souvent inadaptée, dont nous les regardons. Il est en effet d'usage de considérer les « Roms roumains » comme une entité relativement homogène, socialement et culturellement : « *les Tsiganes sont des Tsiganes, et cela est tout* » (qu'on les regarde avec dédain, dégoût, compassion ou fascination n'y change rien, nous pensons toujours avoir à faire à une seule et même communauté). Or, les réalités mettent à mal cette vision réductrice et l'on ne peut que constater la diversité des situations, des parcours, des habitudes... Il est dès lors tentant de mettre ces différences sur le compte des spécificités conjoncturelles, tout en réaffirmant que, au fond, ce sont tous des Roms et que c'est cela l'important.

Là est l'erreur, puisqu'on se condamne alors à ne pas pouvoir appréhender les réalités pour ce qu'elles sont et, partant, à être régulièrement dérangé, heurté par celles-ci : les Roms posent problème, ils ne se conforment pas à la vision qu'on a d'eux, ils ne sont jamais Roms de la manière dont on s'y attend. Car on s'attend à des choses qui, bien souvent, ne sont réelles que dans nos préjugés (bons ou mauvais).

Il n'existe en effet pas une communauté rom roumaine, mais des communautés (ou des « nations » comme disent certains Roms) bien différentes les unes des autres : la Roumanie est un pays aux régionalismes (fruits d'une histoire tourmentée) forts, et les différentes

communautés roms en sont les fruits, tout autant qu'elles y participent pleinement, depuis des siècles⁴.

Quand bien même ils parlent tous, plus ou moins, la même langue (romanès), les intéressés n'estiment avoir ainsi que bien peu de choses en commun avec les Roms d'autres communautés. La seule chose qu'ils partagent tous c'est finalement la manière dont les Gadjé (les non-Roms, qu'ils soient roumains ou français) les regardent : comme étant tous des Tsiganes. Cela ne suffit néanmoins pas pour en faire une société réelle, et les différences entre communautés sont loin d'être accessoire.

Nous retrouvons cette diversité ici, en région parisienne. Contrairement à certains Roumains (non-Roms) qui viennent tenter leur chance en France individuellement ou entre amis, et se retrouvent ainsi relativement isolés à leur arrivée, les migrations roms sont dans leur grande majorité familiales (au sens de famille élargie) et communautaires. Les jeunes que nous rencontrons vivent ainsi pour la plupart avec des proches sur des terrains de type familiaux (cabanes ou caravanes), regroupant des familles de la même communauté. Il arrive que sur un même terrain cohabitent plusieurs communautés roms roumaines, dans ce cas-là l'espace est bien délimité entre les unes et les autres, chacun préférant entretenir des relations a minima avec les « autres Tsiganes ». Il va sans dire que, comme pour les non-Roms, la plupart des candidats à l'émigration sont issus des milieux les moins favorisés, tout en disposant d'un minimum de ressources (économiques mais aussi relationnelles) pour organiser leur voyage.

En Roumanie, l'immense majorité des Roms sont sédentarisés depuis des générations (parfois depuis des siècles), ceux qui arrivent en France n'ont donc pas grand-chose à voir avec ces « Gens du voyage » français qui nomadisent saisonnièrement : le seul voyage qu'ils aient effectué est celui de Roumanie jusqu'en France. Au pays beaucoup de pères de famille étaient salariés dans des entreprises publiques ou parapubliques (dans l'industrie ou l'agriculture), et leur famille relativement bien intégrée au tissu socio-économique local. Suite à la Révolution de 1989 et à la liquidation rapide d'une très grande part du secteur d'Etat, leurs sources de revenus se sont tariées⁵, ceux disposant d'un savoir-faire particulier ont pu se reconvertir, d'autres se sont lancés dans le commerce tandis qu'une bonne partie en vint à vivre de débrouilles et d'expédients (comme un grand nombre de roumains non-roms des milieux modestes).

Les gens que nous trouvons ainsi aujourd'hui vivant dans des caravanes, sur des terrains vagues à la marge de zones industrielles ou sous des échangeurs autoroutiers étaient pour beaucoup d'entre eux employés (parfois qualifiés), dans les grandes fabriques d'Etat, en fermes collectives, au chemin de fer, etc., ils habitaient en appartement ou en maison et

⁴ Les premiers *țigani* seraient en effet arrivés en moldo-valaachie vers la fin du 14^{ème} siècle.

⁵ Sans parler de la diminution voire de la suppression des aides médicales, familiales, sociales...

envoient leurs enfants à l'école. C'est avec la chute du communisme que les stratégies familiales ont été contraintes d'évoluer, et que des familles entières ont fait le choix de l'émigration.

Certaines communautés sont présentes en France depuis près de quinze ans (souvent originaires du Banat ou de Transylvanie, beaucoup d'enfants sont nés en France ou bien y sont arrivés tout petits), d'autres sont venues plus récemment (depuis 2001-2002 et la fin des visas). De ce fait, selon leur degré de connaissance de la langue, de leur environnement et des possibilités, les différents groupes ne vivent pas du tout les mêmes situations et ne sont pas confrontés aux mêmes difficultés : certains ont dans l'idée de s'installer définitivement en France tandis que d'autres font les allers-retours avec la Roumanie.

Les mineurs roms que nous rencontrons ont ainsi des demandes diverses. Très peu sont sans aucun parent proche (même s'ils sont « isolés » au sens juridique du terme) et, lorsque cela arrive, ce sont pour la plupart des jeunes en rupture familiale (et donc communautaire) en Roumanie, avec un passé de petite délinquance au pays.

En raison des situations bien différentes selon les terrains et des parcours particuliers des familles et jeunes rencontrés, il n'y a pas de manière de procéder « type » vis-à-vis des mineurs roms. Il est en effet important de distinguer, parfois sur un même terrain :

- les jeunes dont la famille souhaite une scolarisation ou qui sont déjà scolarisés,
- les jeunes participants à l'économie familiale qui rapportent presque quotidiennement de l'argent (manche, vente de journaux, petits larcins...), sans maltraitance physique ou morale.
- les jeunes en danger en situation de traite (exploitation sexuelle ou autre), subissant parfois des violences, pour lesquels un signalement et une mesure de protection est nécessaire (il s'agit souvent de mineurs de moins de 13 ans),
- les jeunes en rupture avec leur milieu familial, souvent issus de communautés urbaines du sud et de l'est de la Roumanie, qui évoluent en petites bandes, logent parfois à l'hôtel, parfois sur des terrains (à la marge des autres occupants) et vivent exclusivement du vol (portables et portefeuilles). Pour ces derniers, un placement peut être une occasion de se poser, d'échapper à un milieu et des relations qui les mettent en danger et/ou de renouer avec l'école.

Bien que beaucoup de ces jeunes ne soient pas totalement isolés, nous restons particulièrement attentifs à cette population, comme en témoigne le nombre important de jeunes roms suivis par HLR en 2008 (72%) par rapport aux années précédentes. En effet il est assez fréquent que ces jeunes se retrouvent brutalement en situation d'isolement et/ou de danger à la suite du départ des parents pour aller travailler dans un autre pays, pour des raisons de santé, des problèmes familiaux, des problèmes avec la justice...

Avec l'entrée de la Roumanie dans l'UE, certains jeunes commencent à réfléchir à des formations professionnelles en vue d'une sédentarisation en France. Cette stratégie est compliquée à mettre en œuvre notamment à cause du faible niveau scolaire des intéressés et de sa nouveauté mais cela ouvre des nouvelles possibilités d'accompagnement vers le droit commun.

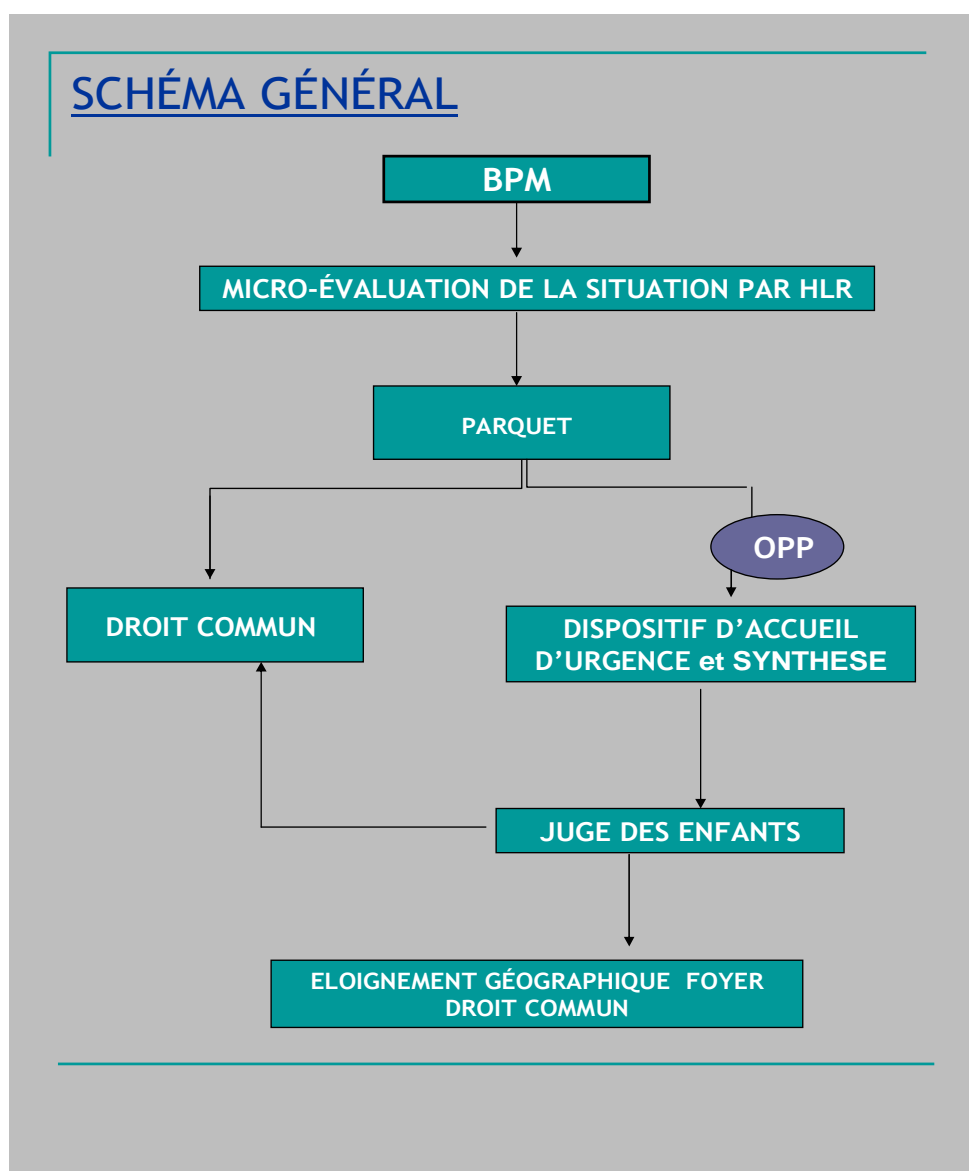
4.3.5 Les mineurs prostitués

La prostitution ne touche pas une catégorie spécifique de jeunes, ni un milieu social particulier. L'absence de protection lors de leur arrivée en France, le besoin d'argent, leur séjour dans des habitations précaires et la présence d'adultes font en sorte que n'importe quel jeune peut se retrouver à tout moment victime de prostitution. Ce phénomène est malheureusement en forte progression entre 2007 et 2008 et connaît un rajeunissement important. Dans notre typologie nous constatons que toutes les catégories de jeunes sont en risque de prostitution et que cette activité est nettement plus répandue que les activités délinquantes. Nous pouvons distinguer trois groupes pratiquant la prostitution :

- les enfants, essentiellement des garçons entre 10 et 14 ans dont la famille se retrouve prise dans un système type « kamata » (voir ci-dessus),
- les jeunes hommes entre 15 et 21 ans, dits « jeunes en errance » ou « jeunes venus avec projets » qui n'ont pas réussi à s'insérer professionnellement et qui pratiquent cette activité pour leur survie au quotidien. Dans la majorité des situations, ils ne sont pas encadrés par des proxénètes et se prostituent contre échange d'argent ou de services (hébergement, nourriture...). Beaucoup ont coupé les liens avec leur famille et semblent s'installer durablement dans l'errance entre les différentes capitales d'Europe de l'ouest.
- les filles entre 14 et 18 ans recrutées en Roumanie : auprès des familles pauvres vivant à la campagne, parmi les filles en errance issues des orphelinats ou chez les mineures déjà enrôlées dans d'autres activités de traite (voir la partie sur les roms bosniaques et serbes). Ces jeunes filles sont presque systématiquement encadrées par des adultes avec souvent des liens d'attachement forts types familiaux ou amoureux. Chaque jour elles doivent rapporter une somme d'argent et sont sous la menace de violences physiques et de représailles sur des membres de leur famille restés au pays. Actuellement il n'existe pas de protection adaptée pour ces mineures lorsqu'elles s'échappent du réseau.

Concernant cette dernière catégorie, nous avons constaté que la protection de l'enfance n'est pas adaptée. Un éloignement géographique doit être effectué le plus rapidement possible. En 2008, Hors La Rue a suivi 6 jeunes filles arrêtées par la BPM (Brigade de

Protection des Mineurs) en situation de prostitution. Placées sur OPP (Ordonnance de Placement provisoire) du parquet dans un foyer d'urgence à Paris, ces dernières subissaient une pression du réseau qui les exploitait et fuguaient la veille de leur audience devant le juge des enfants. En se basant sur l'expérience de l'association ALC-Nice et du dispositif de protection des victimes majeurs de la traite⁶, Hors La Rue a élaboré un schéma de protection des victimes mineures de la prostitution. Ce dispositif peut être élargi à toutes nationalités et devrait être discuté avec les partenaires associatifs et institutionnels fin mars 2009.



⁶ Le dispositif Ac.Sé N° Indigo : 0825009907 www.acse-alc.org

I est une jeune fille de 17 ans, elle est arrêtée par la BPM dans la nuit du 15 au 16 Juin 2008 à Gare de l'Est en situation de prostitution. Le 16 Juin 2008, le parquet ordonne une OPP avec placement à la Croix Nivert. Le même jour la BPM nous contacte afin que nous accompagnions la jeune fille sur son lieu d'hébergement et que nous l'accueillions en journée à Hors La Rue.

Le lendemain nous recevons en entretien I. Elle nous dit être venue en France en compagnie de son copain (L, 21 ans) et de sa belle sœur (V), pour travailler et non pour se prostituer. Selon elle, ses parents n'étaient pas au courant de sa présence en France. Elle serait venue avec son copain pour faire du tourisme pour une semaine. Sa belle sœur lui aurait alors proposé de se prostituer. I et son copain ne voulaient pas. Sa belle sœur l'aurait alors éloignée de son copain en lui présentant ses copines.

Au début de son séjour en France, I vivait à l'hôtel avec son copain mais suite à une dispute elle serait partie vivre avec d'autres filles roumaines en situation de prostitution.

Lors de l'entretien elle évoque le désir de prendre contact avec sa famille et son copain, et de rentrer au pays en compagnie de ce dernier. I nous paraît effrayée et perdue, d'ailleurs elle ne sait pas se repérer dans Paris et ne connaît pas le fonctionnement du métro. Au cours de l'entretien, beaucoup d'éléments nous paraissent contradictoires et I nous donne plusieurs versions de son histoire. Elle paraît vouloir protéger son copain.

Suite à cet entretien nous avons signalé la situation de cette jeune fille à la CAMIE afin qu'elle bénéficie au plus vite d'une protection adaptée et notamment d'un lieu d'hébergement éloigné de Paris.

Le 18 Juin 2008 nous acceptons qu'elle téléphone à sa famille en Roumanie en notre présence. Elle téléphone un de ses frères et un oncle. Ils paraissent surpris de la savoir en France. Ensuite elle a souhaité téléphoner à son copain, qui était en fait une autre personne, afin d'avoir le numéro d'un « ami ». Cet ami « R » lui a demandé dans quel endroit elle se trouvait afin que V (sa belle sœur) vienne la chercher et lui explique que cela fait 3 jours qu'il la cherche. Il lui demande de ne rien dire sur les autres filles et de fuguer.

Nous l'avons ensuite rassuré sur le fait qu'elle était en sécurité à Hors La Rue. I est toujours aussi contradictoire dans ses propos et semble en grande vulnérabilité.

Lors de la sortie au cinéma de l'après midi I s'installe derrière les autres jeunes et demande à aller aux toilettes. Elle n'est jamais revenue.

L'après-midi même nous avons prévenu la Croix Nivert qui a eu entre temps au téléphone V, la « belle-sœur ». Cette dernière voulait savoir si la structure hébergeait I et a laissé son numéro de portable et le numéro du père de I qui se trouve être en fait le numéro de « R ». La Croix Nivert fait alors une déclaration de fugue.

Le 01 Juillet 2008 nous avons contacté les parents de I qui n'avait pas de nouvelles de leur fille. Nous avons aussi pu nous entretenir avec la BPM courant Juillet 2008, celle-ci a pris toutes les informations que nous avons (numéro de téléphone, éléments concernant son séjour à HLR et sa fugue) et doit nous informer de l'évolution de l'enquête. Depuis nous n'avons pas de nouvelles ni de la BPM, ni de cette jeune fille.

- Apparition d'enfants des rues en France ?

Pour mieux appréhender ce qu'on nomme par enfants des rues nous nous appuyerons sur les définitions scientifiques⁷ considérant ce phénomène comme un processus, une « carrière » plutôt qu'un état. Ce que nous appelons enfants des rues parmi les jeunes que nous rencontrons regroupe en réalité des situations diverses dont le point commun est une distanciation progressive par rapport à la famille et aux institutions (école, foyers) au profit d'activités de rues (mendicité, vols, prostitution) et une socialisation de plus en plus liée à ces activités. Si depuis quelques années nous rencontrons des adolescents qui répondent à cette situation, il nous paraît important d'alerter sur l'augmentation du nombre de jeunes et surtout d'enfants qui s'inscrivent dans ce processus. Leur famille est de moins en moins présente car souvent dans un autre pays ou pratiquant de nombreux allers-retours avec le pays d'origine. Ces jeunes fuient les institutions et se fabriquent leur propre mode de survie sans passer par les systèmes classiques de protection de l'enfance. Souvent très peu scolarisés à la base, ils deviennent à l'adolescence extrêmement difficiles à réinsérer. Pour casser ce processus, il nous paraît nécessaire de développer encore davantage le repérage et de pouvoir travailler le plus tôt possible avec les enfants dès leur plus jeune âge, y compris moins de 10 ans. Cela nécessite un dispositif particulier mais nécessaire pour stopper ce phénomène en pleine expansion.

⁷ Le système « enfant rue » est constitué d'une série d'éléments qui servent à évaluer l'hétérogénéité des situations des enfants : le mouvement progressif vers la rue (influencé à chaque fois par le rapport entre les contraintes externes et le choix des enfants), la dialectique entre la socialisation dans la rue et celle dans la famille, la carrière dans la rue, les images de la rue chez l'enfant avant et après son départ de la maison, l'alternance entre la rue, les institutions et le domicile, l'identité collective et individuelle (concernant les pratiques et les références de l'enfant), les facteurs personnels (l'âge, le sexe, la biographie, l'usage des drogues), la participation à la sous-culture de la rue et, enfin, la stigmatisation de la part des adultes. » extrait du mémoire de Sophie Alice Sarcinelli.

5. LA PRISE EN CHARGE

5.1 Les critères de prise en charge

Les critères de prise en charge ont été, en 2008, les mêmes que les années précédentes :

- Minorité avérée, déclarée ou pressentie et/ou
- Absence de référent parental ou d'adulte protecteur et/ou
- Danger physique et/ou moral

Les jeunes sont pris en charge soit à la suite des contacts pris par l'équipe mobile, ou orientés vers HLR par des partenaires institutionnels ou associatifs, ou encore grâce à un important phénomène de cooptation. Cette cooptation est particulièrement utile pour toucher des jeunes moins visibles et que nous ne pourrions pas atteindre autrement. Cependant, il impose à l'équipe d'avoir une analyse rigoureuse des situations et de mener une réflexion approfondie sur la notion de danger. Pour les rares cas de tentatives d'exploitation du système de protection, nous avons cherché à approfondir la situation en France et/ou au pays pour éviter toute forme d'instrumentalisation; ce qui s'est traduit dans ces quelques cas par le refus, de notre part, d'entreprendre les démarches en vue d'un placement. Le message adressé à ces « filières » artisanales est que l'association n'est pas une agence de placement et se destine aux mineurs en situation de danger ou à risque.

Parallèlement, afin de réduire la migration à risque pour les mineurs et de retarder l'âge du départ, nous poursuivons en Roumanie le travail de prévention en lien avec les ONG locales et les autorités roumaines. Il ne s'agit pas uniquement d'informer sur les risques et les dangers de la migration mais aussi et surtout de développer des alternatives locales comme l'accessibilité à des formations professionnelles courtes reconnues sur le marché du travail roumain dans des secteurs à forte croissance.

5.2 Le contenu de la prise en charge

On pourrait la définir autour de 7 points essentiels :

1. Le travail autour du premier récit :

- évaluation de la situation actuelle du jeune
- évaluation de l'identité du jeune, de son âge et de sa région d'origine
- évaluation de la cohérence du parcours de migration

2. Evaluation de l'état de santé et accompagnement vers des consultations médicales

3. L'entretien approfondi dans la langue du jeune :

- replacer le jeune et sa migration dans la structure familiale
- évaluation avec le jeune des facteurs ayant déterminé la migration (économiques, familiaux, psychologiques)
- évaluation approfondie de la situation actuelle (hébergement, relations, santé, état psychologique, activités de subsistance, ...)
- perspectives d'avenir en France et dans le pays d'origine

4. Le contact avec la famille :

- maintien du lien parents/enfant
- positionnement de la famille vis à vis du départ du jeune
- désir des parents quant à l'avenir de leur enfant
- évaluation des éventuelles possibilités de retour en famille

Le contact téléphonique que nous avons avec la famille peut-être complété dans la zone de Satu-Mare par une évaluation de nos partenaires associatifs dont les travailleurs sociaux peuvent se rendre physiquement auprès de la famille.

5. L'évaluation des souhaits, des capacités et des possibilités légales

- Le jeune est-il prêt à sortir de la rue ? A-t-il les capacités d'adaptation suffisantes pour supporter les contraintes inhérentes à une prise en charge en foyer ou en famille d'accueil, à l'école ou à une formation professionnelle, après une expérience de vie plus ou moins longue à la rue ? Quelles structures seraient le plus à même de correspondre au profil du jeune pour que la prise en charge ne se solde pas par un échec ? Une prise en charge en France est-elle adaptée selon les possibilités légales en France et les alternatives éventuelles dans le pays d'origine ?

6. La recherche de solutions

- investigations auprès des partenaires associatifs et institutionnels, en France et en Roumanie

7. L'accompagnement vers le droit commun

- mise à l'abri
- signalement administratif ou judiciaire avec éventuellement des indications de placement au vue des évaluations réalisées

- suivi du jeune et temps de liaison avec le lieu de placement
 - ou, si pas de signalement / placement : accompagnement vers des structures médicales et/ou de formations professionnelles
 - ou préparation d'un retour volontaire en famille au pays
- La participation des jeunes aux activités du centre

En 2008, nous avons poursuivi chaque après-midi les activités dans le cadre d'ateliers artistiques, culturels et sportifs, adaptés aux intérêts des adolescents, en les rendant acteurs de ces ateliers.

Nous utilisons les compétences variées de notre équipe d'éducateurs polyvalents dans les domaines artistiques et sportifs. Celle-ci est parfois renforcée d'intervenants extérieurs (ateliers théâtre, expositions art contemporain, taekwondo, boxe, etc.), et nous utilisons également de manière hebdomadaire deux salles de sport mises à disposition par la Mairie du 13^{ème} arrondissement.

Les mineurs venant au centre de leur plein gré, nous devons nous adapter en étant capable de proposer des activités suffisamment attractives pour accrocher le plus les jeunes en situation de rue, et les inciter à délaisser momentanément leurs « activités lucratives » pour participer aux ateliers.

Nous privilégions aujourd'hui les activités régulières, sportives ou artistiques, et plus rarement des projets courts sur 3 ou 4 semaines.

Les cours de français et d'alphabétisation bihebdomadaires en 2005, sont devenus journaliers en 2006. Ils sont assurés par Ana-Maria DAVID, d'origine roumaine, et également assistante de l'association avec le soutien de bénévoles. Ces cours fonctionnent bien, toutes communautés confondues, même si la fréquentation irrégulière des jeunes n'a pas permis de toujours mesurer les progrès obtenus. Cela nous permet toutefois d'évaluer les capacités de concentration et d'apprentissage des jeunes, évaluation particulièrement importante en cas de signalement à l'autorité administrative ou judiciaire pour affiner les indications de placement. Dans le cas de jeunes placés et toujours suivis, ces cours ont également permis de pallier l'insuffisance de possibilités de scolarisation, et les durées de plus en plus longues avant une possibilité d'inscription dans un vrai cursus de formation.

5.3 Une prise en charge personnalisée

S'appuyant sur la méthodologie qui précède, les modalités de prise en charge et d'approche sont à adapter pour chacun des jeunes en fonction de son histoire personnelle, ses relations avec sa famille, sa situation en France... Le travail d'évaluation est donc fondamental, et nécessite souvent une période assez longue pour comprendre le parcours du jeune et son contexte. En effet, certains mineurs isolés élaborent un discours lié aux histoires entendues ici ou là parmi les compatriotes, jeunes ou adultes. Gagner la confiance du jeune n'est pas toujours suffisant pour que l'histoire réelle soit dévoilée. Le travail spécifique avec la famille restée au pays est souvent fondamental. C'est pourquoi nous avons en 2006 continué de mettre l'accent sur les partenariats avec des ONG roumaines dans plusieurs régions de Roumanie. Les éducateurs d'Hors la Rue se sont également rendus à plusieurs reprises dans les familles des jeunes en Roumanie. La connaissance de la situation du jeune et le travail avec la famille nous permettent d'orienter le jeune vers une solution adaptée à sa situation.

Cependant, il n'est pas rare que des difficultés surviennent pendant le placement. Coupés de leur famille et de leurs compatriotes, certains jeunes souffrent d'isolement et ont tendance à se renfermer. La fréquentation de notre centre, en concertation avec la structure de placement, où le jeune peut parler sa langue maternelle, maintenir le lien avec ses parents et rencontrer d'autres compatriotes peut lui permettre d'apaiser ses difficultés et souvent d'éviter les fugues.

Par ailleurs, lorsque le jeune y adhère, notre association peut l'accompagner dans un projet de retour. Nos partenariats institutionnels et associatifs en France et en Roumanie nous permettent dans certaines régions, particulièrement Satu-Mare, l'évaluation de la situation sur place et l'élaboration d'un projet de retour avec un suivi local.

Suivant les projets du jeune, l'âge, le type de migration, les relations avec la famille et les possibilités légales du moment, nous essayons de trouver une formule originale et adaptée avec nos différents partenaires en participant à des synthèses régulières avec le jeune et les personnes qui le suivent. Cette souplesse dans les pratiques et l'adaptation à l'évolution de la situation est souvent déterminante pour que le jeune se maintienne dans le droit commun.

Dans une partie des cas, il est préférable de respecter le choix de certains jeunes qui veulent venir au centre sans pour autant souhaiter un placement immédiat. En effet, un placement

trop précoce, suivi d'une fugue, peut parfois se traduire au final par une situation encore plus précaire pour le jeune, qui osera moins facilement revenir vers les associations ou institutions en charge de sa protection. Le travail d'accompagnement dans la durée est nécessaire, dans bien des situations, pour que la décision de sortie de l'errance soit en accord avec son projet à moyen terme.

5.4 Les difficultés de la prise en charge

La prise en charge des mineurs étrangers en situation d'errance comporte trois principales difficultés:

- la prise en compte de l'aspect culturel, notamment dans l'accompagnement psychologique,
- l'évolution permanente du cadre juridique (vers un durcissement des conditions de prises en charge) qui maintient ces jeunes dans l'incertitude et qui les empêche de se projeter dans l'avenir,
- les difficultés d'accroche avec certains jeunes.

5.4.1 Prise en compte du facteur culturel dans l'accompagnement psychologique

Le travail sur le plan psychologique consiste en une évaluation de la situation et un repérage d'éventuels troubles. Il peut également y avoir des entretiens de soutien si la situation l'exige, sans entrer dans un travail de thérapie. Cet accompagnement avec les jeunes Roumains est difficile pour deux raisons :

- beaucoup ont peur que certains éléments de leur histoire les défavorisent pour une éventuelle prise en charge, ils sont donc sur la défensive et renfermés par peur de trahir quelque chose,
- l'éducation et la culture roumaine ne favorisent pas l'introspection et le plus souvent le vocabulaire manque pour décrire des malaises ou des souffrances psychiques.

Pendant le régime communiste, les psychologues étaient quasi inexistantes en Roumanie et c'est seulement depuis quelques années qu'ils prennent une place dans la société. Si on a l'habitude de parler des problèmes somatiques et de prendre des médicaments on ne parle que très peu du ressenti. Il y a ainsi souvent une très grande méfiance de la part du jeune qui reste souvent très renfermé lors de la première rencontre avec la psychologue.

Au fur et à mesure de leur parcours institutionnel, (foyer, ASE, etc.), les jeunes étant amenés à rencontrer d'autres psychologues, il se sentent plus à l'aise et s'ouvrent en général petit à petit. Souvent, lorsque la psychologue les revoie peu après leur placement en foyer, ils sont alors plus prêts pour parler de leurs difficultés.

5.4.2 Evolution du cadre juridique

Jusqu'en novembre 2003, tout mineur isolé étranger pris en charge par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance pouvait prétendre à la nationalité française. Bien que cette option ne soit pas idéale pour tous les jeunes car parfois trop impliquante pour un adolescent de cet âge, l'accès à la nationalité était cependant un outil supplémentaire pour travailler avec certains bénéficiaires. En effet, malgré notre réticence à voir des jeunes opter pour la nationalité française par nécessité plus que par désir ou par conviction, l'accès à la nationalité à souvent permis à des jeunes de terminer une formation sereinement, d'avoir accès à un stage d'apprentissage, voir à un emploi.

Depuis la loi du 26 novembre 2003 les jeunes doivent justifier d'au moins 3 ans de prise en charge ASE (5 ans de prise en charge hors ASE.) pour prétendre à la nationalité française, ce qui reste extrêmement rare, étant donné l'âge moyen de début de prise en charge. Les jeunes ne satisfaisant pas ce critère voient donc de plus en plus leur prise en charge s'arrêter à la majorité et déboucher sur l'irrégularité ou la clandestinité. Bien que la circulaire dite « de Villepin » du 2 mai 2005 ouvre, timidement, des possibilités après 18 ans de délivrance de cartes de séjour temporaires mention « étudiants » ou « salariés », le fait que certaines consignes départementales ont laissé entendre qu'après 17 ans et demi, l'accompagnement éducatif des jeunes ne devrait se réduire qu'au seul placement à l'hôtel sans formation, est révélatrice de pratiques discriminatoires, dans certains départements, à l'encontre des MIE.

Cela a un effet désastreux sur les jeunes qui ne peuvent continuer à bénéficier du travail éducatif qui a été entamé, et qui retournent à la clandestinité et parfois la délinquance.

Cette absurdité s'est ainsi répercutée sur une partie des institutions qui, pour ne pas couper ces jeunes dans leur parcours, et considérant à priori qu'aucune carte de séjour ne sera pas délivrée à leur majorité, réduisent au minimum certaines prises en charge sous le prétexte qu'elles n'auront pas le temps d'aboutir. Cela s'est traduit en 2005 notamment par des recommandations de certaines institutions de la protection de l'enfance qui considèrent que

les jeunes de plus de 17 ans et demi ne doivent plus faire l'objet de prise en charge réelle de protection et d'éducation (foyer et formation), mais seulement d'une mise à l'abri à l'hôtel avec un suivi éducatif réduit à sa plus simple expression.

Pour les plus de 16 ans, qui ne sont plus en obligation scolaire, les difficultés de scolarisation restent considérables, tous départements confondus, souvent pour des raisons d'absence de places dans les classes spécialisées. Cette absence de perspective scolaire est souvent responsable d'un basculement vers des activités de travail clandestin, de petite délinquance ou de prostitution.

Enfin, il faut signaler que les contrats jeunes majeurs sont de plus en plus rares pour les anciens mineurs isolés. Certains départements ont d'ailleurs renoncé à en accorder à cette catégorie de jeunes quelque soit leur situation.

Les modifications législatives réduisant les possibilités d'intégration pour ces jeunes dont beaucoup resteront de toute façon en France, conduisent à une vision à court terme poussant ces jeunes vers la clandestinité et ses dangers. Ils sont considérés avant tout comme des étrangers et des délinquants avant d'être vus comme des jeunes en danger, ce qui freine considérablement notre action.

Ainsi, avec encore peu d'alternatives significatives au pays et sans l'assurance d'une prise en charge au moins jusqu'à la fin de la formation en France, il est resté toujours plus difficile de persuader les mineurs de plus de 15 ans de quitter la rue. C'est pourquoi nous souhaitons avec conviction un changement législatif permettant de travailler de manière efficace avec ces mineurs en leur proposant des alternatives sérieuses à la rue :

- accès à la formation pour tous les mineurs pris en charge, quel que soit leur âge,
- garantie pour un jeune qui entame une formation de pouvoir la terminer en France

L'entrée de la Roumanie dans l'Union Européenne au 1^{er} janvier 2007 n'a, paradoxalement, pas arrangé ce constat amer, notamment pour les jeunes majeurs. En effet, en période de transition, les ressortissants roumains et bulgares n'ont pas les mêmes droits qu'un citoyen de l'union Européenne. En 2003, cette période avait été mise en place pour les 8 anciens pays de l'est (Pologne, Hongrie, les Etats Baltes...) mais les mesures de reconduite à la frontière avaient cessé ; ce qui n'est pas le cas pour les citoyens roumains et bulgares. Une circulaire de décembre 2006 déclinait déjà les moyens de renvoyer ces personnes dans leurs pays, et depuis l'été

2007, des procédures de « retour humanitaire » gérées par l'ANAEM visent particulièrement la communauté Rom de Roumanie installée en France (cf les pétitions signées par Hors La Rue « les retours humanitaires forcés : un nouveau concept » sur note site Internet). Par conséquent, les ressortissants roumains et bulgares ne sont ni européens à part entière ni citoyens d'un pays tiers, ce qui veut dire qu'ils ne peuvent plus prétendre aux mêmes droits que ces derniers : titres de séjour pour soins par exemple. Ils se retrouvent alors dans une situation plus précaire qu'avant l'entrée de leurs pays dans l'union Européenne.

6. LES ACCORDS FRANCO- ROUMAINS ET L'ETUDE « QUE SONT-ILS DEVENUS ? »

En octobre 2002, des accords entre la France et la Roumanie ont été signés afin de faciliter le rapatriement des mineurs isolés.

Ces accords posaient des conditions :

- la saisine du juge des enfants
- les enquêtes sociales préalables à tout rapatriement
- les suivis après le retour

En février 2007, de nouveaux accords ont été signés entre la France et la Roumanie.

Ces derniers prévoient notamment que le Parquet, et non plus seulement les juges des enfants, pourra désormais lancer la procédure de rapatriement des mineurs isolés roumains, sur simple validation des autorités roumaines, sans qu'aucune enquête sociale n'ait été effectuée dans la famille du jeune.

Une évaluation devait être faite tous les 6 mois, à notre connaissance, aucune évaluation n'a été effectuée.

Ce nouvel accord, loin de corriger les flottements inacceptables constatés lors de la mise en œuvre du premier accord franco-roumain, risque d'aggraver encore la situation actuelle en ouvrant la voie aux retours systématiques sans aucune garantie d'amélioration de la prise en charge des mineurs en Roumanie.

Selon nous, seul un bilan qualitatif et approfondi du premier accord de 2002 permettra de jeter les bases d'un nouveau dispositif juste et efficace pour le bien de ces enfants. C'est pourquoi, **nous avons décidé de mener une étude sur le parcours des jeunes roumains rentrés dans le cadre du premier accord et hors dispositif.**

En 2008, ces accords n'ont toujours pas été ratifiés suite à la campagne menée par plusieurs associations (voir les accords franco roumains rubrique actualités www.horslarue.org).

Une publication de cette étude est prévue en 2009.

Les résultats sont explicites en voici une synthèse :

L'Etude

- **Durée:** Novembre 2007 - Août 2008.
- **Equipe:** 4 enquêteurs roumanophone + 1 responsable...
- **Echantillon :** 26 garçons et de 15 filles.
- **Méthode :** Interview en France et en Roumanie, entretien téléphonique, rencontre des partenaires institutionnels et associatifs.
- **Analyse employée :** une **analyse quantitative** reposant sur l'exploitation d'un questionnaire dit « fermé » fermé d'environ une demi-heure ; et une **analyse qualitative** des trajectoires individuelles, reconstituées à partir des informations que les jeunes nous ont données et qui nous ont permis de retracer des « histoires de vie », telles que les enfants les ont vécues.
- **Sources :** Partenaires associatifs et institutionnels.

Composition de l'échantillon

	Retours ANAEM	Autres retours	Ensemble
Garçon	12	14	26
Fille	11	4	15
Ensemble	23	18	41

Au total 41 jeunes dont :

- 21 qui sont rentrés dans le cadre du protocole franco-roumain
- 20 qui sont rentrés d'une autre manière.

35 interviews ont été réalisées directement après du jeune, mais, dans 7 cas, c'est un proche (parent) qui a été interrogé.

Les raisons pour lesquelles nous n'avons pas pu retrouvé les 19 jeunes «rapatriés » par l'ANAEM :

- 8 jeunes dont l'adresse n'a pas été fournie par l'ANAEM pour des raisons de confidentialité
- 4 dont l'ANAEM n'a pas pu fournir l'adresse en Roumanie
- 3 n'habitaient plus à l'adresse indiquée
- 4 sont à l'étranger

Devant le juge

- 19 déclarent avoir vu un juge avant leur retour en Roumanie (14 ; 5),
- 15 disent que ce n'est pas le cas (3 ; 12)
- 7 ne se souviennent pas (6 ; 1)

Les enquêtes

- 16 disent qu'une enquête sociale a été réalisée auprès de leur famille avant qu'ils ne rentrent chez eux (13 ; 3) ;
- 17 disent qu'aucune enquête a été réalisée (6 ; 11)
- 7 disent qu'ils ne savent pas (4 ; 3)

L'accompagnement

24 jeunes étaient accompagnés lors de leur retour en Roumanie (18 ; 6), par des personnes très diverses : policier, famille, éducateurs, associatifs, français ou roumains.

Mais **17 n'ont pas été raccompagnés** (4 ; 13)

Sur ces 24 accompagnements :

- 7 jeunes déclarent qu'on les a ramenés jusque chez eux (4 ; 3)
- 3 disent qu'ils sont rentrés par leurs propres moyens (1 ; 2)
- 10 précisent que c'est leur famille qui est venue les chercher (8 ; 2)

Le suivi

Seuls 9 jeunes savent que leur retour doit être suivi et évalué (8 ; 1).
Parmi eux, un seul jeune sait qui est la personne qui doit faire ce suivi

Depuis leur retour en Roumanie, seuls 11 jeunes ont rencontré un assistant social, un éducateur ou une autre personne chargée de faire un suivi du retour (9 ; 2).

5 d'entre eux n'ont vu cette personne qu'une seule fois et les réponses sont très évasives lorsqu'il s'agit de savoir quand est programmée la prochaine visite.

→ Or, certains jeunes sont rentrés depuis plus de quatre ans.

Leurs vies actuelles

Sur les 41 jeunes de l'échantillon :

- 31 sont actuellement en Roumanie (chez leurs parents, chez d'autres membres de leur famille ou en couple)
- 2 sont en prison en Roumanie
- 6 sont en France
- 2 sont ailleurs en Europe.

Les jeunes qui voient leur avenir en Roumanie sont moins nombreux que ceux qui se voient vivre ailleurs :

- 19 souhaitent repartir vivre en France (9 ; 10)
- 10 envisagent de repartir dans un autre pays (7 ; 3)
- seuls 6 déclarent vouloir rester en Roumanie (5 ; 1)

**15 d'entre eux envisagent même de repartir dans moins de trois mois (7 ; 8).
D'ailleurs, 13 ont déjà fait au moins un aller et retour à l'étranger depuis leur retour en Roumanie (8 ; 5).**

7. LES ACTIONS DE L'ASSOCIATION EN ROUMANIE

7.1 - Les actions de l'association dans les pays d'origine

Depuis plus de trois ans l'association développe une série de projets de prévention en partenariat avec les acteurs roumains (associatifs et institutionnels) et français dans les villages les plus touchés par la migration des mineurs.

L'année 2008 a été marquée, en France comme en Roumanie, par une série d'élections locales qui ont entraîné de nombreux changements au niveau des conseils généraux et des conseils judetan soutenant nos actions. Par ailleurs, nous avons observé de profonds changements au niveau des régions d'origine des jeunes que nous rencontrons. Ces deux aspects nous ont amené à finaliser les actions entreprises dans la région de Satu Mare et à développer des partenariats dans le judet de Dolj (Craiova) ainsi qu'à Bucarest.

7.1.1 Actions de prévention dans les écoles sur les risques liés à la migration dans la région de Satu Mare

Depuis 2007, un travail de mobilisation des différentes écoles des 9 villages du pays de Oas a été mis en place afin de sensibiliser les jeunes en âge de départ et leur famille sur les risques liés à la migration.

L'outil principal qui a été finalisé en juin 2008, est un guide de prévention rédigé par une équipe comprenant :

- des ONG roumaines (FRCCF et Stea)
- des professeurs des villages du pays d'Oas
- Hors la Rue

Ce guide est à destination des professeurs de ces villages et utilise l'animation afin de poser des questions de manière ludique aux jeunes sur leur avenir. Il comprend aussi la pièce théâtre sur DVD que nous avons conçu avec l'association Transilvanfest et la FRCCF ainsi que d'autres supports visuels. L'objectif principal est de lutter contre l'abandon scolaire en Roumanie dont l'une des principales causes est la migration des adultes et des enfants.

En octobre 2008, une formation d'une semaine mêlant théorie et pratique sur l'utilisation de ce guide a été dispensée à 20 enseignants. Un suivi personnalisé pour la mise en

application au sein des classes des professeurs est organisé entre novembre 2008 et février 2009.

Les principaux partenaires qui ont soutenus ce travail sont :

- le conseil judetan de Satu Mare,
- le conseil général de la Seine-saint-denis
- l'inspectorat scolaire de Satu Mare
- le ministère français des affaires étrangères

Pour 2009, une nouvelle session de formation est nécessaire seulement les changements de personnes au sein des différentes institutions soutenant le projet rend le financement très incertain.

7.1.2 Les centres communautaires pour les mineurs isolés roumains en Roumanie

En 2006, Hors la Rue était partenaire pour la création d'un centre communautaire dans le village de Gherta Mica destiné à accueillir 40 enfants dont les deux parents étaient partis à l'étranger. Ce projet concernait les mineurs roumains isolés en Roumanie, phénomène en pleine expansion et dont les conséquences chez les enfants se traduisent souvent par l'abandon scolaire, la dépression, les conduites à risque... Pour pallier ces problèmes le centre proposait d'accueillir les enfants à la sortie de l'école (de 14h à 18h) pour de l'aide aux devoirs et des activités ludiques. En 2007, nous avons soutenu les professeurs de l'école de Bixad pour la création d'un centre identique avec une capacité d'accueil de 80 enfants. Ce centre devait ouvrir en 2008 et devait être financé en grande partie par la mairie de Bixad et le conseil judetan.

En 2008, le centre de Gherta Mica a doublé sa capacité d'accueil pour arriver à 80 places. En 2009, le désengagement de la Mairie du village ainsi que la fin du financement PROCOPIL (ministère des affaires étrangères français) a conduit à la fermeture du centre alors que les besoins restent très conséquents.

Concernant le centre de Bixad malheureusement il n'a jamais vu le jour. La mairie, malgré les annonces publiques, n'a jamais voulu financer deux mi-temps nécessaires au fonctionnement de ce lieu.

Les changements politiques suite aux élections municipales et départementales de 2008 dans la région de Satu Mare ont malheureusement abouti à la fermeture des centres

communautaires qui pourtant obtenaient des résultats incontestables par rapport à la lutte contre l'abandon scolaire. En 2009, en partenariat avec nos partenaires roumains, nous nous rapprocherons de l'inspectorat scolaire du judet afin d'obtenir le financement des postes nécessaire pour l'ouverture ou la réouverture de ces deux centres.

7.1.3 Mise en place d'un partenariat dans la région de Craiova

Face à l'augmentation du nombre de jeunes venant du Sud de la Roumanie et la précarité des situations que nous rencontrons il nous a paru important de commencer un travail de prévention en lien avec les autorités locales.

Une première mission en septembre 2008 a permis d'identifier des partenaires locaux. En novembre 2008 un travail de diagnostic a été mené conjointement (Conseil judetan –Hors la rue).

La prévention dans cette région est beaucoup plus complexe qu'à Satu Mare car peu d'enfants fréquentent l'école (plus de 60% d'abandon scolaire) et les départs concernent des enfants très jeunes avec un niveau scolaire souvent très faible. Par ailleurs, une partie des enfants qui partent sont dans des filières d'exploitation à travers divers mécanismes de dettes que nous détaillons dans la partie sur le Kamata.

Un travail de prévention avec les familles via des médiateurs roms embauchés par le Judet et parfois l'Agence nationale pour la lutte contre le trafic des personnes sera mené en 2009. Si la problématique est extrêmement complexe tant les difficultés sont imbriquées il faut noter la très grande ouverture d'esprit des autorités locales et la très forte volonté de coopération.

7.1.4 Perspectives 2009

En région parisienne le public que nous rencontrons a beaucoup évolué, il est plus jeune et davantage en situation de traite. Une partie provient de Roumanie mais nous croisons aussi des mineurs de Bosnie, de Serbie et même d'autres continents obligés de se prostituer ou de voler afin de rapporter une somme d'argent exigée. Pour lutter contre ce phénomène en pleine expansion et extrêmement inquiétant, nous cherchons à alerter au maximum tous les acteurs concernés y compris au niveau des pays d'origine. Nous espérons que nos projets en Roumanie notamment à Craiova pourront être réutilisés pour multiplier les actions de prévention dans les pays d'origine.

8. LA MISE EN PLACE D'UN PROJET EUROPEEN

8.1 Projet de mise en place d'un réseau au niveau européen sur les mineurs roumains en errance

En 2007, l'association Hors la Rue a été confrontée à un nouveau type de population qui nous a incités à nous rapprocher de nos partenaires européens dont notamment l'Italie. Le constat sur le terrain était le suivant :

- mineurs roumains qui s'ancrent dans la rue et pratiquent des activités dangereuses (délinquance, prostitution), phénomène qui s'amplifie depuis l'entrée de ce pays dans l'UE,
- nouvelle stratégie des mineurs roumains de mobilité à travers les pays de l'Union européenne,
- échec de la mission de protection de l'enfance des pays de l'UE pour une partie des mineurs roumains qui reste dans la rue.

En 2008 nous avons déposé un projet DAPHNE (financement de l'UE pour la lutte contre le traite) afin de mutualiser le travail sur les mineurs roumains et d'améliorer le repérage et la protection. Le chef de file était la mairie de Bologne et les partenaires comprenaient : l'OIM Italie, l'OIM Roumanie, ARCI, Save the children, Caritas, Vertus, telefono de Azuro, l'ANCI (association qui regroupent les communes italiennes), des représentants des communes de Rome, Bologne et Parme le conseil général de la Seine Saint Denis, la ville de Leichester (Royaume Uni) et Hors la Rue. Malheureusement, le financement n'a pas été accepté, les motifs ne nous ont pas été encore communiqués.

Pour 2009, nous souhaitons cependant continuer à développer notre partenariat au niveau européen tout d'abord avec l'Italie mais aussi l'Allemagne, le Royaume Uni et l'Espagne, principaux pays de circulation pour la population sur laquelle nous travaillons. Des financements européens seront a nouveau sollicité pour permettre des échanges entre professionnels, de plus en plus nécessaires tant au niveau des méthodes de travail que du partage d'information.

8.2 Programme LEONARDO : La voix de l'Enfant

Ce nouveau programme, proposé par la Voix De l'Enfant en partenariat avec l'Italie (Save the Children) et la Pologne (GPAS), veut analyser la réalité de vie des enfants des rues ou en situation de rue, des mineurs isolés ou non, étrangers ou non, qui se trouvent dans des

situations défavorisées, mineurs qui rentrent dans les circuits de la prostitution, de la délinquance, de la drogue, etc.

Ce programme, d'une durée de deux ans, auquel participe HLR, vise à connaître et à comprendre les pratiques et les programmes mis en place par les associations partenaires dans leur pays pour prévenir les risques de marginalisation sociale et économique et la déviance des enfants dans la rue. Betty, éducatrice à HLR est partie pendant 1 semaine en Pologne.

Praga est un des seuls quartiers de Varsovie non détruit par les russes et les allemands durant la seconde guerre mondiale. Il a été fortement stigmatisé par les médias comme dangereux. C'était une enclave où il y avait beaucoup de pauvreté et où personne ne voulait intervenir.

Aujourd'hui, plusieurs associations travaillent à Praga auprès des enfants. Mais environ 1000 enfants sont dans la rue. La plupart se cachent dans les caves, les greniers ou dans les cours intérieures des bâtiments, ou ils s'organisent en "club" d'appartenance. Les enfants y consomment de la drogue et ne vont pas à l'école. Les parents sont en situation très précaire, à la fois sur le plan économique et social : chômage, problèmes d'alcool, de violence familiale...

Angel, pédagogue de rue au GPAS (Groupe de Pédagogie et d'Animation Sociale), à Varsovie et plus principalement dans ce quartier, a pour mission d'être présent, de faire connaissance avec les habitants.

C'est lors des tournées de rues qu'il rencontre les enfants non encadrés par les institutions (école, autres ONG, centre d'action social, protection de l'enfance...). Angel et d'autres pédagogues tentent de susciter leur éveil et de leur "montrer la vie de la société en dehors de leur territoire de vie".

Une partie de foot, un pique nique laissent le temps de pouvoir établir un vrai contact avec ces enfants, quelques mois sont parfois nécessaires pour proposer des activités vers l'extérieur, comme la participation à une séquence radio ou se rendre au théâtre. Nos terrains sont différents, nos réalités aussi, les codes, les politiques sociales, l'économie... mais chacun d'entre nous sommes professionnellement susceptibles d'intervenir en faveur de l'enfance et plus spécifiquement auprès des enfants en situation de rue.

La Voix de l'Enfant a permis à des intervenants sociaux français d'échanger durant une semaine en Pologne.

9- LES NOUVEAUX PROJETS

L'association a souhaité pour l'année 2008 diversifier ses sources de financement dans le but d'obtenir plus d'autonomie et de souplesse dans les actions qu'elle mène sur le terrain.

Fin 2008, deux dossiers ont été retenus, un auprès de la Fondation de France et un autre auprès de la Fondation Solidarité Société Générale.

9.1- La Fondation de France

La Fondation France a lancé en milieu d'année un appel à projet s'intitulant « *Ensemble, accompagner l'enfant et sa famille en situation de vulnérabilité 2008* », auquel nous avons répondu et présenté le projet « *Accompagnement des familles Roms et Roumaines en situation de vulnérabilité* ».

Ce projet est parti d'un constat auquel l'association était confrontée dans le cadre de son activité propre. En effet, face au public rencontré et au public se rendant au centre, nous avons eu à faire à une présence de plus en plus importante, de familles d'origine rom ou roumaine, en situation précaire.

Ces familles accumulant des situations complexes à tous les niveaux (social, sanitaire, financière, culturelle), nous avons désiré travailler sur l'accompagnement des jeunes et de leur famille. Aider ces familles à s'intégrer par la scolarisation des enfants, en les impliquant dans les démarches administratives.

Le but étant dans un premier temps de rendre les familles autonomes pour d'autres démarches concernant le logement, la santé, etc...

Hors la Rue jouerait donc le rôle de médiation entre les parents et les institutions publiques.

Le public concerné par le projet sont les mineurs entre 10 et 16 ans, étrangers, isolés ou mal accompagnés, en danger, d'origine rom ou roumaine ainsi que leur famille.

La finalité étant que le jeune soit scolarisé avec une implication forte des parents.

Pour arriver à cette finalité, les objectifs sont :

1. Protéger l'enfant, lui donner accès à ses droits, le détourner du parcours de l'errance, ainsi que des activités délinquantes ou dangereuses en impliquant la famille et ainsi rendre aux parents leur place de parent, qu'ils soient acteurs du développement de leurs enfants.

2. Accompagner le jeune avec sa famille vers l'école

3. De donner au jeune des notions français afin d'assurer une meilleure intégration et insertion scolaire. Le faire bénéficier de l'accès aux savoirs de base (écriture, calcul, rédaction, initiation à la culture française...) et de le mettre dans une démarche d'apprentissage.

4. Rendre autonome la famille par rapport aux démarches administratives, en élaborant dans un premier temps un travail de médiation entre les parents et les institutions publiques afin que ces derniers se familiarisent avec les démarches administratives françaises.

Ce travail devrait permettre à moyen terme qu'ils soient autonomes et qu'ils fassent bénéficier leur enfant d'une réelle protection.

Pour ce projet, nous avons obtenu de la part de la Fondation de France un financement sur 2 ans, un premier versement de 15000 euros et un second de 14000 euros sur la deuxième année du projet.

9.2 – La Fondation Solidarité Société Générale

Face à une évolution du public rencontré, Hors la Rue a souhaité développé ses actions sur l'accès à l'emploi ou à la formation professionnelle afin de répondre aux attentes des jeunes. Les jeunes étant dans des situations économiques difficiles ne sont pas dans la capacité de pouvoir adhérer à un projet de scolarisation classique. C'est pour cela que l'association a souhaité présenter un projet sur l'accès à la formation professionnelle afin d'obtenir des financements pour pouvoir faire bénéficier les jeunes de « bourses d'étude ».

Ainsi Hors la Rue s'est tournée vers la Fondation d'entreprise Société Générale pour la Solidarité qui intervient en faveur de l'insertion professionnelle dans les deux domaines suivants :

- Aide à l'entrée des jeunes dans la vie active

- Lutte contre l'illettrisme

Le projet intitulé, « *Accompagnement des mineurs roumains vers les savoirs de bases et l'insertion professionnelle* » a pour but de proposer une alternative crédible aux activités dangereuses et délinquantes souvent pratiquées par les jeunes rencontrés par Hors la Rue.

Ce projet permettra aux jeunes d'acquérir une première expérience et un premier contact avec le monde du travail. De cette manière, les jeunes seront mieux intégrés à la société dans laquelle ils évoluent.

Le but ultime du projet est de donner aux jeunes la possibilité d'accéder à un emploi « légal » et de les réconcilier avec le monde du travail, en leur permettant d'être acteurs dans toutes les étapes de la création de leur projet professionnel (compréhension de la législation relative à l'emploi, choix de leur orientation professionnelle, démarches pour la recherche d'emploi), afin de leur assurer une insertion sociale durable, en France ou dans d'autres pays de l'Union Européenne.

La formation et l'accès à l'emploi constituent la principale chance d'intégration du jeune, et une des seules alternatives crédibles à leur situation (errance dans les rues, vie dans des squats, activités délinquantes et dangereuses - vol, mendicité, travail au noir, prostitution, etc.).

L'idée du projet est de construire avec le jeune un parcours d'insertion professionnelle qui aura pour étapes :

- Entretien individuel afin de déterminer les motivations réelles du jeune
- Cours de FLE (Français Langue Etrangère). La maîtrise de la langue française est indissociable du parcours de formation du jeune sans laquelle l'intégration ne peut être assurée.
- Orientation professionnelle du jeune, en concertation avec les différents partenaires, les éducateurs et les organismes (Centre de formation par apprentissage, chantier d'insertion professionnelle, espace dynamique d'insertion, plate forme de mobilisation ...).
- Suivi trimestriel du jeune par l'association.

Ce projet leur permettra d'acquérir une première expérience et un premier contact avec le monde du travail.

Nous avons donc obtenu de la Fondation Solidarité Société Générale une subvention à hauteur de 20 000 euros qui peut être reconductible sur une deuxième année.

10. LE DEVELOPPEMENT DE L'ASSOCIATION

10.1- La communication

L'association a souhaité améliorer sa stratégie de communication dans un premier temps dans le but d'informer au mieux les membres de l'association mais aussi de se rendre plus visible auprès de ses partenaires actuels et à venir.

Ainsi plusieurs outils ont été créés comme la lettre d'information trimestrielle envoyée aux membres, aux bénévoles, et aux partenaires. Nous avons également repensé le site internet et créer de nouvelles rubriques toujours dans le souci de rendre l'information la plus claire possible. Le site est mis à jour quotidiennement.

10.2 – Développement des activités de l'association

La hausse d'activité durant l'année 2008 a obligé l'association à repenser à l'organisation et la création de nouvelles activités notamment avec l'aide des bénévoles.

En effet, plusieurs bénévoles sont venus prêter main forte à la fois pour les cours de français langue étrangère le matin mais aussi pour nous aider pendant les activités l'après midi.

D'un point de vue éducatif nous comptons sur ces activités pour permettre aux jeunes d'oublier un instant leurs préoccupations d'adultes, de s'évader par le jeu, de les aider à reprendre confiance en eux, leur donner notamment l'occasion de redevenir acteur de quelque chose, de les remobiliser, de leur apprendre à se positionner, à faire des choix, défendre leur point de vue, argumenter, de leur donner aussi la possibilité de développer ou de tout simplement reprendre confiance dans leur capacité (écoute, attention, réflexion) ; de les aider à reconnaître leurs difficultés et leurs limites, mais aussi à ne pas baisser les bras (accepter l'échec et recommencer ou au contraire trouver une autre solution), leur proposer un espace et un cadre dans lequel il pourront découvrir et reprendre confiance en l'autre envers les autres jeunes mais aussi les adultes) en jouant et inventant ensemble.

De même, il est important de noter que l'animation des activités par des professionnels extérieurs à notre équipe éducative apporte une dynamique tout à fait différente à l'activité proposée.

- L'activité théâtre

En aout 2008 un atelier théâtre a été proposé aux jeunes durant 1 semaine avec la participation de 2 bénévoles roumanophones, comédiennes, Codrina et Marie. Le projet est né de la rencontre avec ces 2 comédiennes à l'occasion du rassemblement de l'association PROCOPIIL (Programme concerté pour l'Initiative Locale concernant la défense des Droits de l'enfant à l'Est de l'Europe), au Puy en Velay, en Mai 2008. Par ailleurs, HLR avait déjà réalisé une première expérience dans ce domaine avec « l'activité théâtre » qui s'est déroulée tous les mardis après-midi, durant l'année 2007. Partant de cette rencontre et du bilan de l'activité théâtre durant l'année 2007/2008, nous avons pensé qu'il était préférable dans un premier temps d'organiser une semaine de stage.

Durant la semaine, qui s'est déroulée au théâtre de la Poterne des peupliers, le travail a été axé sur la découverte du théâtre, sur le thème de l'improvisation. Cette semaine a remporté un franc succès auprès des jeunes et s'est clôturée par un spectacle. Face à l'enthousiasme des jeunes et des 2 comédiennes, HLR a souhaité poursuivre cette expérience.

Actuellement, l'atelier théâtre a lieu tous les mercredis après midi, avec la collaboration de la comédienne Codrina, l'appui d'un éducateur de HLR et d'un bénévole. L'atelier théâtre se déroule aujourd'hui dans les locaux du Centre National de Montreuil.

- Le Tae Kwendo

L'atelier Tae Kwendo encadré par un spécialiste, se déroule tous les jeudis après midi, dans un gymnase du 13^{ième} arrondissement de Paris, proche du centre de Hors la rue.

- Le cirque

Une activité cirque va être mise en place courant 2009 avec le soutien du centre d'animation de la poterne de Peupliers. Avec une fréquence de 2 après-midi par mois et assuré par un professeur (que nous cherchons actuellement), qui sera rémunéré par le centre d'animation de la Poterne des peupliers.

Le cirque est plus qu'une activité sportive populaire, il serait plutôt un voyage, aussi fascinant soit-il, au pays du rêve, de la fête, de l'émotion, du risque, de la magie et de l'adresse. Il y a toute une organisation qui permet l'apprentissage du travail collectif.

L'immense palette de modes d'expression (musique, chant, théâtre, acrobaties...) avec les diverses disciplines que sont le jonglage, la boule, le trapèze, le mas chinois, les massues, le monocycle, le clown et bien d'autres, peut répondre à chacun des besoins des individus

(extériorisation des sentiments, canalisation d'énergie, reprise de confiance...), et c'est bien là un des enjeux importants des arts du cirque : s'épanouir et progresser à son rythme suivant son histoire, ses envies et capacités. Les arts du cirque convoquent de nombreuses valeurs, et en ce sens, offriraient de réelles perspectives éducatives.

11. PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2009

L'année 2008 a été synonyme de changements et d'adaptation à un nouveau contexte.

Nous avons connu une très forte hausse d'activités qui, malheureusement, au regard de la situation tant qu'économique que politique de pays voisins, risque de s'accroître en 2009.

Parallèlement, deux catégories de jeunes interrogent particulièrement :

- les enfants des rues qui pratiquent des activités dangereuses (vol, prostitution). Ces derniers ont plutôt tendance à fuir les dispositifs de prise en charge. Il sera indispensable que tous les acteurs de la protection de l'enfance s'emparent de cette nouvelle problématique.
- les jeunes en situation de traite pour lesquels il n'existe actuellement aucun dispositif de protection de l'enfance spécifique. Toutes les nationalités sont touchées par ce phénomène. En 2009, Hors La Rue œuvra à la création d'un schéma de protection ad hoc à la situation de ces jeunes.

D'autre part, l'âge moyen des jeunes contactés par l'association a sensiblement baissé en 2008. Près de 80% de ces jeunes ont entre 10 et 16 ans. Le travail éducatif n'est pas le même pour des enfants de moins de 10 ans et ceux de plus de 10 ans. Or, nous ne pouvons occulter cette question. Un centre adapté aux enfants de moins de 10 ans en situation de précarité semble nécessaire. Ce projet s'il se concrétise, ne pourra se faire qu'en partenariat avec les acteurs institutionnels et associatifs.

Sur le plan européen, les stratégies mises en place par les jeunes dit en « errance » rendent nécessaire un travail actif avec des partenaires dans les différents pays voisins de la France. Convaincue de l'utilité de cet échange de pratiques sur cette question, HLR redéposera un projet européen sur la question.

Sur le plan politique, notre association restera toujours très vigilante sur le principe de « protection de l'enfance » et sera se mobiliser pour que la politique de gestion des flux migratoires n'aboutisse pas à une discrimination en France des mineurs en danger.

Enfin, nous espérons que l'Etat continuera à soutenir le dispositif pilote sur les mineurs isolés étrangers en région parisienne. En effet, la convention qui liait les associations membres, dont Hors la Rue, est arrivée à échéance au 31 décembre 2008. Nous attendons donc des précisions concrètes sur la mise en place d'un futur dispositif, condition nécessaire

pour notre travail, tant du point de vue financier qu'au niveau de notre légitimité à agir dans l'accompagnement vers le droit commun et la protection des mineurs en danger.